

PROCES-VERBAL
du 28 septembre 2010

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	3
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2010	30
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – Rapport d’observations définitives	8
PRESENTATION M. LE MAIRE	8
Débat	15
1.01 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Syndicat Lys Nord Métropole - Retrait des communes de Bondues, Mouvaux et Roncq – Avis du Conseil municipal.....	30
PRESENTATION M. LE MAIRE	31
Débat	31
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....	39
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne »	39
1.02 – PERSONNEL COMMUNAL – Entretien professionnel de progrès – Expérimentation 2010, 2011, 2012.....	39
PRESENTATION M. LE MAIRE	41
<i>Unanimité</i>	41
1.03 – PERSONNEL MUNICIPAL – Gestion du temps de travail – Compte Epargne Temps – Modification	41
PRESENTATION M. LE MAIRE	43
<i>Unanimité</i>	44
1.04 – AFFECTATION DE L’EXCEDENT DE L’EXERCICE 2009.....	44
PRESENTATION M. BOSSUT	44
<i>Unanimité</i>	45
1.05 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010.....	45
PRESENTATION M. BOSSUT	47
Débat	48
Pour : « Ensemble pour Roncq »	52
Contre : « Roncq avec vous » et « Action Ronquoise Citoyenne ».....	52
BUDGET 2010 – AUTORISATION DE PROGRAMME – « RESTRUCTURATION DES ECOLES BREL/PICASSO – AJUSTEMENT	52
PRESENTATION M. BOSSUT	52
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....	53
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne »	53
1.06 – ASSOCIATIONS – Subventionnements complémentaires – Année 2010.....	53
PRESENTATION M. BOSSUT	54
<i>Unanimité</i>	54
1.07 – ASSOCIATION « SERVICE DES FAMILLES » - Conseil d’administration - Nouvelle gouvernance – Représentation municipale – Retrait progressif	54
PRESENTATION M. LE MAIRE	55

Débat	56
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....	57
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	57
1.08 – ACTION EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Partenariat avec la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) de Roubaix-Tourcoing - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – Période 2008/2011 – Avenant n° 1.....	57
PRESENTATION M. BEAUVENTRE.....	59
<i>Unanimité</i>	59
1.09 – CONVENTION D’AMENAGEMENT PAYSAGER RD 617 – Giratoire de l’Europe jusqu’à la frontière du territoire ronquois.....	59
PRESENTATION M. PETILLON	60
Débat	61
<i>Unanimité</i>	63
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.....	63
PRESENTATION M. DELBECQUE.....	63

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Chers collègues, je vous salue ainsi que les représentants de la presse et le public qui nous fait l'amitié de nous accompagner ce soir

Cet été, les membres du Conseil municipal ont appris avec tristesse le décès d'une de leurs anciennes collègues, Madame Renée CALLEWAERT. Elle appartenait à cette catégorie de personnes dont l'engagement total au service des autres et de leur collectivité les rend presque « immortelles ». Leur mort vient toujours nous surprendre même si l'héritage qu'elles nous laissent est important et précieux.

Pendant deux décennies, Renée CALLEWAERT n'a économisé ni son temps, ni ses efforts pour déployer son infatigable énergie au service des Roncquoises et des Roncquois. C'est tout particulièrement à elle que l'on doit l'épanouissement et le développement des structures de la petite enfance à travers l'association dont elle était responsable. Elle veillait aussi au suivi humain des situations des plus démunis avec qui elle demeurait en contact étroit, y compris par téléphone et à son domicile personnel.

Cette sensibilité aux préoccupations sociales l'amena tout naturellement à prolonger cet engagement sur le plan du logement. Les relations avec les bailleurs sociaux étaient parfois vives mais toujours courtoises, tant elle se faisait un point d'honneur de gérer toutes les nombreuses demandes avec équité et respect.

Elle prolongera sur le plan de l'urbanisme ce souci, toujours présent, de développer le logement locatif aidé dans de bonnes conditions. Sa conviction vint à bout des promoteurs privés auxquels elle demanda, bien avant la loi, bien avant les orientations communautaires, de réserver une part de leurs opérations au logement social. C'était un impératif non négociable !

Présidente du Conseil d'administration de la maison de retraite, elle accompagna le projet de centre d'accueil pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer qui apporte aujourd'hui une entière satisfaction.

Femme de caractère, femme de conviction et d'engagement, elle avait été tout particulièrement distinguée par l'Etat qui l'a faite Chevalier de l'Ordre national du mérite.

C'est toute cette vie d'engagement d'élue locale, de femme de terrain dont je vous invite, mes chers collègues, ce soir à faire mémoire en acceptant de respecter une minute de silence.

.../...

Nous avons également appris le décès de M. Jacques BOSSUT, le papa de Patrick, notre élu aux finances, le 14 septembre dernier à Croix à l'âge de 83 ans. Ancien professeur au collège Charles-Péguy de Tourcoing, Maire-adjoint honoraire de Wattrelos, ancien Conseiller communautaire de Lille Métropole, ancien Directeur des centres de vacances des Houillères du bassin Nord/Pas-de-Calais groupe Lens-Liévin, Vice-Président honoraire du Musée des Arts et Traditions populaires de Wattrelos, M. Jacques BOSSUT, un peu à l'image de Mme CALLEWAERT, a donné l'exemple d'un engagement très fort, choisissant de mettre toute sa vie au service des autres, et plus particulièrement (autre point commun) des plus humbles, des plus démunis.

A Patrick, à sa maman et à toute sa famille, nous avons déjà adressé nos sincères condoléances. Nous voulons surtout l'assurer de notre attachement et de notre amitié dans cette circonstance particulièrement douloureuse.

Au cours de la cérémonie de funérailles, le Député-Maire de Wattrelos lui a rendu un sincère et vibrant hommage, reflet du périmètre de l'engagement de Jacques BOSSUT.

Nous reprenons le cours de notre périple historique, en égrenant l'**EPHEMERIDE ronquoise** de manière un peu plus joyeuse ; ainsi va la vie.

→ Le 1^{er} juillet dernier.

Nous avons accueilli au centre Jean-Albert-Bricout celui qui était, encore pour quelques heures, le Ministre de la Coopération décentralisée et de la Francophonie, Alain JOYANDET. Il est venu à la rencontre des associations de notre circonscription investies dans les relations internationales. C'est une circonscription particulièrement exemplaire avec cinq communes fortement impliquées dans des actions menées avec des pays d'Afrique : Roncq, Halluin, Bousbecque, Linselles et Neuville-en-Ferrain.

Cela nous a permis de mesurer, au plan local, le chemin parcouru depuis 1987 avec Sélinkégnny, village malien de 3000 habitants du cercle de Kayes, et l'impact, les progressions en termes de santé, de promotion des femmes, d'école ou bien encore d'agriculture.

→ Du 1^{er} au 4 juillet.

Nous avons assisté à la seconde saison de « Musiques sous les étoiles » dont le succès s'est encore amplifié puisque pas moins de 2000 spectateurs sont venus sur les quatre soirées qui ont été tout à fait notables sur le plan de la qualité, malgré quelques petits soucis de météo comme nous avons pu les vivre en juillet et août.

→ Juillet.

Dans le cadre de l'achèvement de la phase 3 de la requalification de l'école Jaurès, les classes provisoires installées dans des Portakabin ont été démontées et enlevées début juillet, une opération spectaculaire qui a nécessité l'utilisation d'une grue de 70 tonnes. Au-delà de ce commentaire, les travaux achevés fin août sont considérables puisque deux salles de restauration toutes neuves ont été aménagées pour les maternelles d'un côté et les primaires de l'autre. L'office central de réception des repas a été, lui aussi, repensé dans le respect de la marche en avant. Une coursive prolonge désormais le préau existant. Les enfants sont ainsi accueillis dans de très bonnes conditions, comme chacun a pu le remarquer lors de la rentrée scolaire.

→ Le 14 juillet.

Cette journée a été pluvieuse mais heureuse. Face aux menaces orageuses de l'après-midi, le cocktail républicain s'est tenu dans cette salle Catry et sur son parvis. Malgré le temps, le public est venu nombreux assister, dans le parc public, à un concert et un spectacle pyrotechnique de grande qualité.

→ Accueils de loisirs – Été 2010.

Les Accueils de loisirs ont été très fréquentés durant tout l'été : 530 familles ont été concernées par les ALSH avec 673 inscriptions en juillet et 510 en août.

Parmi les nouvelles activités mises en place, on peut signaler la découverte de l'anglais, la promotion de la lecture publique, également la promotion de la cuisine à travers l'Atelier du petit marmiton, les mini-camps à Malo-les-Bains et à Saint-Jean-de-Monts en Vendée, la découverte de la ville de Tournai pour les 12-17 ans, ce programme s'inscrivant naturellement dans notre triptyque : le beau - le bon - l'apprentissage des langues pour l'ouverture au monde et l'approche écologique.

→ Le 15 août.

Pour notre fête champêtre, la météo n'était pas au rendez-vous. Le temps chagrin n'a toutefois pas découragé les Roncquois qui sont venus partager un barbecue au Bois-Leurent sous les parapluies ou les arbres. Une douzaine d'animateurs des centres de loisirs ont encadré, durant l'après-midi venteux, diverses animations : échasses, grimage, toboggan géant, mikado, château gonflable et autres, pour le plaisir des grands et des petits.

→ Chantiers d'été.

Divers chantiers ont été menés à bien durant l'été.

En mairie, après les façades extérieures, le hall d'accueil et le premier étage ont été rafraîchis.

La salle Jules-Gilles dispose désormais, comme la salle Stelandre, d'un nouveau revêtement de sol en résine bleue et imitation parquet pour les basketteurs.

La salle Boério dédiée à la gymnastique est désormais dotée d'un clubhouse spacieux et fonctionnel.

Rue du 8 mai 45, l'entrée du collège Saint-Thomas a été aménagée par la Communauté Urbaine avec un plateau ralentisseur surélevé, de couleur rouge, pour améliorer la sécurité des enfants et des parents.

Enfin la rénovation de la façade du Centre culturel au parc Vansteenkiste vient de commencer. C'est une importante opération qui permettra de redonner à ce bâtiment le lustre qu'il mérite, à travers son calepinage.

→ Le 2 septembre.

Beaucoup d'émotion à l'occasion de la rentrée scolaire puisque 1560 enfants ont repris le chemin des écoles maternelles et primaires, publiques et privées... c'est un élève de plus ! On a pu constater une stabilité globale des effectifs avec 1050 élèves dans les écoles publiques et 510 dans les écoles privées. Mais on retiendra de cette rentrée 2010/2011 l'attrait nouveau exercé par le Blanc-Four, témoignant de la requalification et du dynamisme de ce quartier, qui accueille de nouvelles populations et sans doute aussi par l'attrait que représentent les travaux de requalification qui y ont été effectués.

A noter également qu'à l'école Jaurès, tout prochainement seront implantés deux tableaux blancs interactifs obtenus dans le cadre du Syndicat SIVU Câble.

→ Depuis le 8 septembre.

La nouvelle programmation de l'Espace Jeunes Jean-Albert-Bricout, avec une plus large ouverture aux jeunes en quête de loisirs, à raison de 16 heures par semaine pendant le temps scolaire, pour des ados et des jeunes adultes dès l'âge de 12 ans.

→ Le 11 septembre.

La veille du Forum des associations, c'était la soirée des Présidents qui a réuni 300 convives et qui a été particulièrement appréciée ; elle nous a permis de nous détendre mais aussi d'échanger des informations et, tout simplement, d'amplifier les relations humaines très conviviales que nous avons les uns avec les autres.

→ Le 12 septembre.

Le lendemain, c'était le Forum des associations, très bien préparé, qui a pu accueillir 1500 à 2000 visiteurs.

→ Les journées du patrimoine, avec deux moments forts :

Le 17 septembre la venue du Chœur régional Nord/Pas-de-Calais sur un programme « Carmen »
Le lendemain, la découverte et l'inauguration de la Boucle des deux clochers nous permettaient de prendre connaissance du parcours, jalonné maintenant de panneaux d'informations sur l'économie et l'histoire, mais aussi d'un certain nombre d'œuvres qui y ont été implantées.

Voilà pour cette éphéméride et vous avez trouvé sur vos tables quelques informations pour les heures et jours qui viennent avec un petit catalogue « Terre de Ciel » qui a été produit par Michel DEGAND racontant la création sur le blockhaus et, surtout, le rassemblement de poètes du Septentrion.

Ce catalogue a été entièrement financé par Auchan, qui est notre partenaire en la matière, sur l'exposition « Michel Degand » que nous aurons l'occasion d'inaugurer jeudi soir ; ce document fera l'objet d'un travail très étroit avec les écoles, tant privées que publiques, puisque Mireille DERVILLE, notre Inspectrice, a produit un catalogue comme elle l'avait fait, de manière très intelligente, sur la période Klasen.

Enfin, des sets de table vous sont distribués ; plus de 2500 ont été produits dans le cadre du festival « Jazz en Nord » et seront dans tous les bons restaurants, auberges et brasseries de la métropole démontrant ainsi notre inscription dans ce grand courant culturel métropolitain et aussi que nous appartenons à cet esprit de l'art de « Vivre ensemble » dans la métropole, mais qui surtout annonce la « nuit bleue »... blanche par conséquent, la veille de la grande braderie de Roncq.

Pourquoi avoir choisi cet événement ?

Parce que la grande braderie de Roncq est, après celle de Lille, l'une des grandes braderies très courues : elle a une influence absolument gigantesque. Il était intéressant de nous appuyer sur ce levier pour créer un événement musical de jazz à travers cette « nuit bleue ».

Après ces annonces d'événements passés et à venir, nous entrons dans l'ordre du jour après que M. LAMBLIN aura procédé à l'appel.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 28 SEPTEMBRE 2010 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET- Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON- Hervé DELVAS - Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATION :

Jean-Jacques FERON, procuration Rodrigue DESMET

M. LE MAIRE –

Je vous remercie, Monsieur LAMBLIN.

Nous entamons notre ordre du jour par la présentation du **RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES** de la Chambre régionale des comptes qui va donner lieu à un débat entre nous et qui constitue la dernière étape d'un processus d'examen de la gestion de notre Commune qui a été entamé, voilà près de dix-huit mois, le 25 février 2009.

<i>CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - Rapport d'observations définitives - Débat</i>
--

M. LE MAIRE –

Je voudrais d'abord vous rappeler qu'il s'agit des résultats d'un examen régulier des comptes de notre collectivité au terme d'une période quinquennale 2005-2009 ; celle-ci correspondant au rythme normal d'examen des comptes des communes de notre strate démographique. Je pense même que c'est la première fois que l'on est allé au bout du processus puisqu'une précédente tentative n'avait pas abouti et, aujourd'hui, c'est la première à aboutir depuis les lois de décentralisation. D'autres, plus éminents que moi en histoire administrative, pourraient le confirmer puisque c'est Pierre MAUROY qui a initié les Chambres régionales des comptes - CRC.

Ce rapport d'observations définitives, complété des éléments de réponse de l'ordonnateur, à savoir le Maire, forme un tout. C'est donc à la fois la réponse et le rapport que nous examinerons ce soir.

Il faut également rappeler que nous ne sommes pas dans un cadre juridictionnel. Il est toujours important de bien borner le champ du débat ; ce n'est pas un jugement des comptes, nous sommes dans un registre d'examen de gestion –d'évaluation– portant sur la situation financière de Roncq mais aussi sur les méthodes administratives. Il ne faut donc pas confondre la présente démarche avec celle en effet juridictionnelle portant jugement des comptes du Comptable public –

l'agent du Trésor public– visant à vérifier la tenue des comptes et la régularité des paiements et encaissements de recettes. C'est une procédure qui, par ailleurs, a été menée fort logiquement en parallèle avec notre examen de gestion et dont les conclusions ressortent d'une Ordonnance de la CRC en date du 29 janvier dernier, donnant quitus au Comptable public pour toutes les opérations liquidées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007.

Nous savons donc, d'ores et déjà, que la régularité des paiements, quels qu'ils soient, a été certifiée par la Chambre régionale des comptes sans la moindre réserve, ce qui témoigne de la transparence et de la bonne tenue des comptes municipaux.

Après ce point juridique, mes chers collègues, qui doit nous concentrer sur la gestion municipale pour la période susvisée 2005-2009, je ne vais évidemment pas entreprendre une lecture fastidieuse du rapport, ni de la réponse tout aussi nourrie, pas même du résumé mais, au contraire, vous livrer les fruits de nos réflexions consécutivement à cette procédure.

En premier point, si nécessaire, je voudrais simplement présenter cette étape qui ponctue toute activité démocratique et publique, souvent reprise sous le vocable de « contrôle » de la Chambre régionale des comptes et qui peut générer, ici ou là, du fantasme. Il s'agit en fait de la contrepartie institutionnelle de la décentralisation et des libertés locales ; nous l'avons redit tout à l'heure.

Nous sommes bien, ici, dans une démarche d'évaluation de la gestion municipale, démarche que nous pouvons regretter parfois un peu trop administrative, un peu sèche et distante des contraintes de terrain, notamment dans mon audition puisque j'ai souhaité être auditionné, estimant qu'il s'agissait d'une relation normale : la moindre des choses était que je puisse apporter une réponse en présence des magistrats. J'ai pu leur rappeler combien la vraie vie des gens et des élus était quelque peu différente de la vie idéale, de la vie administrative. Nous l'aborderons tout à l'heure lorsque nous parlerons entre autres de la nécessité de revisiter nos relations avec les associations ; j'ai aussi eu l'occasion de dire aux magistrats que, quand vous êtes face à des personnes de bonne foi, qui sont des bénévoles, qui sont dans un plan de gestion de trésorerie associative qu'ils estiment gérer en « bon père/bonne mère de famille », il est parfois difficile, culturellement parlant, de faire bouger les lignes.

Il faut donc du temps, de la diplomatie et on ne peut le faire avec la sécheresse des textes. Ainsi donc, entre le texte sec et la réalité du terrain, il y a parfois des fossés que les élus prennent un peu plus de temps que d'autres à franchir. Comme l'avait dit un Président en son temps, *il faut laisser du temps au temps* mais, dans tous les cas, indiquer aux institutions de la République, comme la Chambre des comptes, quelles sont les orientations et les perspectives que nous dressons.

La vraie vie est aussi un peu différente parce que les élus, en 2010 et j'ai pu également le rappeler au cours de mon audition dont c'était d'ailleurs l'introduction, depuis trois ans évoluent dans une ère d'intercommunalité renforcée avec la Communauté Urbaine de Lille. Les lignes bougent aussi ; les expérimentations vont bon train.

Vendredi prochain, en Communauté Urbaine, nous ferons bouger un certain nombre de lignes, notamment en matière culturelle.

Dans un tel contexte, on tâtonne, on expérimente, on précède, on avance... Un magistrat m'a même dit « *Monsieur le Maire, sous bien des axes vous êtes en avance* ». Voilà pour glorifier l'action de la Ville et dire que, parfois, le cadre mis en œuvre par les maires et les élus territoriaux bouge plus vite que l'état de la loi ou le regard que peuvent porter les magistrats de la CRC sur un certain nombre d'orientations.

L'environnement bouge, la Communauté Urbaine se renforce, la place des collectivités et, en même temps, l'environnement financier, l'environnement de l'Etat se font plus rares, plus incertains : des dotations en baisse, des compensations pas toujours assurées, une fiscalité ébranlée... il suffit de se rendre compte des grandes inquiétudes que nous nourrissons à la Communauté Urbaine et, par voie de conséquence ici, par rapport à la suppression de la taxe professionnelle et au transfert de la part du Conseil général sur la taxe d'habitation (foncier bâti, foncier non bâti) à la Communauté Urbaine de Lille, qui nous ferait perdre 4,7 M€ et qui, pour le contribuable ronquois, représenterait une augmentation mécanique moyenne sur la feuille d'impôts qu'aucune administration n'a votée, ni LMCU, ni la Ville.

Nous sommes donc dans un univers qui bouge, dans un environnement incertain et les maires tentent d'innover, de faire en sorte de dresser de nouvelles pistes pour être plus efficaces.

Sur le contenu de ce rapport maintenant, issu tant des observations de la CRC que de mes éléments de réponse, je retiens bien sûr un certain nombre de signes d'encouragement quant à la santé financière de notre collectivité, à la modernité de nos relations avec les usagers. Mais il ne faut pas être angélique et je vous le dis depuis trois ans.

Nous nous souvenons d'ailleurs avoir fait campagne sur la base d'un document reprenant un sain endettement parce que, dans le contexte dans lequel nous évoluons, avec une augmentation des besoins exprimés par les concitoyens, un transfert de charges toujours plus grand et, surtout, le fait que nous avons promis de ne pas toucher l'imposition des Ronquois, nous savions que l'équation financière serait de plus en plus difficile. Nous ne nous en sommes jamais cachés.

Il faut donc tenir compte d'un certain nombre de faiblesses, que nous ne critiquons pas et qui viennent de la CRC et, en même temps, tirer parti de ces remarques pour en faire des axes de progrès, des leviers pour être plus forts.

Pour autant, un certain nombre de remarques et d'avis ont été rendus sur lesquels nous maintenons et nous exprimons fortement notre position, avis qui bien souvent sont amendés et nourris à la jurisprudence du Conseil d'Etat, à la Cour de Cassation ou d'autres juridictions administratives françaises.

Sur la **santé financière de la Commune**, si celle-ci est confirmée par la CRC au travers d'un faible taux d'endettement et de réelles capacités d'investissement, nous pouvons noter une érosion de notre autofinancement ces trois dernières années qui s'expliquent par une stagnation des recettes et des arbitrages en matière de dépenses, tant dans le domaine du subventionnement que dans celui de l'externalisation. Parfois il y a des effets de double cliquet sur un certain nombre d'opérations et l'externalisation, qui nous est fortement demandée par l'Etat (je le rappelle dans ma réponse car il ne faut pas non plus se voiler la face). Un certain nombre de services que nous externalisons, comme d'autres instances, notamment LMCU, parfois nous obligent à des tuilages et des portages doubles.

Il faut noter une stagnation de nos recettes voire parfois une baisse des dotations. C'est le cas de la DGF.

Face à cela, j'ai donné des consignes très claires à Patrick BOSSUT, pour faire en sorte de tenir compte de l'avis de la CRC...c'est tout l'intérêt, ce n'est pas simplement avoir une photographie de la situation à un moment donné et recommencer comme avant. Non !

On en tient compte sauf sur les aspects sur lesquels nous pouvons apporter des argumentations tout à fait valables.

J'ai donc demandé à Patrick BOSSUT de veiller à ce que, dans le plan de financement 2011-2014, nous ayons un bon niveau d'autofinancement (possible en fonction de la conjoncture ; si la crise fait un rebond, ce sera peut-être plus compliqué) mais aussi de ne recourir à l'emprunt qu'en cas d'absolue nécessité. Il était important de replacer cet élément même s'il faut dire et affirmer que notre taux d'endettement est bien en deçà du ratio moyen des communes de notre strate.

Pas de triomphalisme mais un regard confiant sur l'avenir et bienveillant sur la façon dont les affaires ont été menées.

La vigilance doit être là pour maintenir nos marges de manœuvre... j'ai évidemment regardé de près notre environnement immédiat, ce que nous ne ferons pas ce soir ; il ne s'agit pas d'examiner la situation financière des communes voisines mais on peut toutefois s'inspirer de leur panorama pour se dire que d'autres communes, très proches de nous, sont dans des situations particulièrement délicates, ce qui n'est pas notre cas et il faut que nous maintenions notre bonne gestion.

Cela dit, je ne peux passer sous silence ma satisfaction de lire que notre taux de réalisation des investissements atteint 85 % pour 2008 !

Je rappelle d'où nous venons... en 2001 il était à peine de 40 % alors que nous en sommes à 85 % ce qui témoigne que toutes nos équipes sont mobilisées, qu'elles ont à cœur de réaliser le budget que nous avons voté : quand on ouvre des crédits à Roncq, on bâtit ! Ces crédits ne sont pas inscrits pour des projets hypothétiques mais bien pour réaliser.

Quant au degré de **modernité de notre administration**, les conclusions livrées ne peuvent que nous encourager à poursuivre les efforts entrepris depuis quelques années avec l'ensemble de nos collaborateurs municipaux :

- La concrétisation du point unique de paiement qui s'enrichit encore d'avancées récentes et bientôt –2013– le guichet unique qui aura pris toute son ampleur.
- La dématérialisation des échanges avec la Préfecture, le Comptable public et les candidats à la commande publique.
- allant jusqu'au paiement en ligne offert à nos usagers.

Ce sont des avancées marquées dans les services à la population et à nos partenaires extérieurs, traduites notamment par les 3 Arobases que nous avons dans notre palmarès.

Nous sommes pionniers dans bien des domaines ; d'ailleurs beaucoup de collectivités nous demandent bien souvent des conseils pour progresser. Quand on est dans la Communauté Urbaine de Lille, on se rend compte souvent qu'il n'y a pas de petits projets, ni de petites communes. Il n'y a pas de grandes communes qui feraient des avancées spectaculaires dans un certain nombre de domaines, y compris technologiques, et des petites communes à la traîne... Bien souvent, des communes moyennes comme Roncq et bien d'autres montrent le ton à la Communauté Urbaine dans bien des domaines.

Nous n'avons donc pas de complexes à avoir par rapport au concert des villes qui nous environnent.

Des choses ont déjà été amendées. J'en avais d'ailleurs parlé tout à fait librement et immédiatement avec les membres du CTP quant à la remarque relative à la constitution de mon cabinet : la CRC a émis un certain nombre de remarques à ce sujet et nous avons été amenés aussitôt, en deux CTP, à faire évoluer cet organigramme. Vous le savez, l'usage fait que, bien souvent, un certain nombre de flèches vont vers le maire. Par définition, le seul patron ici, c'est le maire comme en Communauté Urbaine, c'est la Présidente. Il est d'usage de procéder de la sorte ; le magistrat en a jugé un peu autrement. Nous avons corrigé tout cela et, en CTP, nous nous en sommes entretenus de manière très libre pour que l'organigramme soit « dans les clous » et puisse recevoir l'agrément de la CRC.

Par rapport aux **axes de progrès**, eh oui, il nous faudra progresser encore mais à « notre rythme » avec les associations.

Nous le concrétisons dès ce soir. J'ai en effet souhaité que l'on tienne compte des avis de la CRC pour le Service des familles. Nous avons eu un dialogue à ce propos et je regrette qu'il n'ait pas été suffisamment pris en compte par la CRC à laquelle nous n'avons absolument rien caché. Pendant un an, nous avons dialogué avec les magistrats sur la façon dont nous voulions progresser avec le Service des familles et nous nous sommes d'ailleurs adossés à un cabinet spécialisé en la matière ; nous n'avons pas monté ce projet avec nos seules compétences, nos seuls savoir-faire. Nous en avons, bien sûr, mais avons préféré nous adjoindre des compétences extérieures ; nous y avons beaucoup travaillé tout simplement pour redonner de la clarté à cette association en nous retirant, nous, élus municipaux, de ce service pour éviter toute prise illégale d'intérêt ou gestion de fait. Il n'y a aucune suspicion mais nous voulions simplement éviter tout problème juridique ; depuis trois ans, la Cour de Cassation a en effet beaucoup tergiversé (comme j'ai pu le dire aux magistrats) entre une appréciation de la justice qui n'est pas toujours la même : Un jour, on nous dit que nous pouvons être un peu plus souples... Un autre jour, on revisse les boulons...

Il n'est pas évident de manœuvrer pour nous, qui sommes en bout de chaîne et qui devons organiser un certain nombre de services publics. Mais nous voterons ce soir le retrait de l'administration municipale du conseil d'administration du Service des familles, en passant de 6 à 3 élus.

Tout cela, nous l'avons explicité à la CRC.

Sur le **plan financier**, nous allons en tirer ce soir une conséquence puisque les excédents de la trésorerie du CCAS (75.000 €) seront réinjectés dans le budget, ce qui nous permettra de ne pas avoir des comptes gonflés, qui ne correspondent pas à la réalité. Cela ne signifie pas que nous ne ferons pas ou moins de social ; nous remettons les compteurs à leur hauteur normale en fonction

de l'activité de notre Centre Communal d'Action Sociale et, si à un moment le besoin s'en faisait sentir, nous pourrions naturellement relever le curseur et nous le ferions.

C'est donc un certain nombre de signes qui nous permettent d'aller dans le bon sens et de faire en sorte, dans le dialogue avec les associations, d'aller vers des choses simples. Nous le disons publiquement et vous en êtes tous témoins. C'est quoi ?

C'est élaborer des contrats pluriannuels de projets ; on ne va plus parler de subventions.

Nous avons procédé de la même façon à la Communauté Urbaine, passant d'une logique de guichets à une logique de projets. Avec les associations roncoises, nous en ferons de même en contractualisant avec celles qui le font déjà de manière spontanée, en nous aidant à mieux gérer notre ligne de trésorerie, de manière très souple pour éviter d'être à flux tendu et, surtout, de devoir emprunter pour financer des actions d'associations qui n'en auraient pas besoin immédiatement. Nous ne mobiliserons l'argent public que lorsque nous en aurons véritablement besoin.

Il ne s'agit pas là de découvertes et nous l'avons déjà dit à la CRC qui a souhaité rendre un avis (non pas un jugement, je le répète) en la matière. Il est bon pour nous d'avoir ce souci de revisiter nos procédures.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en termes de pistes de progrès.

C'est un rapport qui nous permet d'être confiants en l'avenir, plus précisément c'est notre façon de gérer et surtout l'état de nos finances et les actions que nous mènerons. En tout cas, je pense que l'administration municipale peut être fière des observations de la CRC. Pour autant, elle doit faire son miel d'un ensemble d'observations qui lui permettront d'être plus forte, de progresser, surtout d'être plus performante et plus efficace en matière de gestion des deniers publics.

Je terminerai en rappelant que ce processus représente quand même un an d'échanges. Ainsi, tous les services, notamment la Direction générale des services, se sont complètement mobilisés sur cette affaire en prenant aussi des conseils juridiques pour étoffer notre argumentaire. D'ailleurs je m'interroge sur les petites communes qui n'ont ni les moyens, ni les staffs. Et l'Assemblée nationale s'interroge également car beaucoup de maires sont députés et savent combien les avis des Chambres régionales des comptes peuvent être parfois difficiles pour des communes qui ne disposent pas toujours des moyens de répondre avec efficacité.

Je voudrais particulièrement remercier Bruno DUBOIS qui a mené ce dialogue constant avec la CRC ainsi que l'ensemble de nos collaborateurs qui ont permis de montrer que nous étions une maison dynamique, où on peut trouver efficacité, modernité et progrès.

J'ouvre maintenant au débat puisqu'il en est ainsi lorsque nous présentons les rapports définitifs.
Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport a en effet été mon livre de chevet durant tout le week-end. Je l'ai lu, étudié et potassé avec beaucoup d'attention et d'intérêt ; j'ai également pris connaissance de la réponse que vous avez adressée à la CRC.

Une première réflexion sera de dire que ce rapport révèle de nombreuses similitudes avec des constats que nous avons faits et que nous avons mentionnés de façon incessante depuis que nous siégeons au Conseil municipal, tout comme dans le journal municipal « EnVie de Roncq ».

La deuxième réflexion sera de dire que chacun voit midi à sa porte.

Vous avez une réponse que vous défendez. C'est normal et tout à fait logique.

Mais globalement ce rapport est le fruit du travail d'un technicien de l'orthodoxie financière et administrative. Dans notre groupe, nous avons interprété votre réponse comme étant celle d'un politique qui applique une politique vraiment très libérale de la gestion de notre ville de Roncq, un politique qui a été élu sous le sigle DVD dont chacun sait qu'il signifie : divers droite. Des esprits chagrins diront que DVD veut en fait dire Droite Vraiment Dure, mais nous allons nous en tenir à Divers droite.

Quand on lit ce rapport, il faut reconnaître en toute objectivité intellectuelle que la CRC est quand même assez critique à l'égard de cette gestion. A la lecture du résumé, on s'aperçoit aussi que la ville de Roncq est loin du discours que vous tenez toujours, Monsieur le Maire, d'une gestion exemplaire et rigoureuse que beaucoup nous envieraient. Cela ne ressort pas de ce rapport.

Dans votre réponse, j'ai relevé que vous avez employé un terme que j'ai trouvé quelque peu amusant et qui dépeint bien votre caractère : *la ville de Roncq, dans certains domaines comme dans bien d'autres, est virtuose.*

Pour résumer la situation, je dirais que la CRC a relevé un certain nombre de « couacs » dans l'interprétation du virtuose. On pourra les reprendre point par point mais, globalement, il y a le rapport de la CRC, la réponse de l'administration ronquoise et de son Maire, M. Vincent LEDOUX. Bien entendu, notre interprétation est tout à fait subjective mais « Action Ronquoise Citoyenne » se situe beaucoup plus près du rapport de la CRC que de votre interprétation de la gestion municipale. Maintenant le débat est ouvert...

M. LE MAIRE –

Si vous le permettez, Monsieur PLOUVIER, je vais répondre à deux ou trois remarques que vous avez évoquées. Vous me permettez de réagir et je vous en remercie.

Divers droite... je vous signale avoir dit publiquement et à plusieurs reprises que je trouve scandaleux que le Gouvernement nous « colle », aujourd'hui, des étiquettes que nous n'avons pas.

M. PLOUVIER –

C'est vrai.

M. LE MAIRE –

D'ailleurs Alex TURK est intervenu auprès de Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur à l'époque, pour lui dire : « *Il y a un vrai problème ; nous ne voulons pas de l'étiquette qu'on nous colle !* »

A titre personnel, que vous me qualifiez de Divers droite ne me gêne pas mais j'ai des collègues que cela pourrait gêner d'autant plus que je fais partie, à la Communauté Urbaine, d'une majorité plurielle. C'est très compliqué pour les gens de droite comme de gauche, je peux vous l'assurer.

Je vous rappelle amicalement que, dans votre boule de cristal, vous aviez dit : *il s'allie à Martine AUBRY parce qu'il veut être Conseiller général*. Vous l'avez sans doute vu, je ne suis pas candidat !

M. PLOUVIER –

Ce sera pour plus tard mais ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE –

J'entends cela aussi, c'est vrai. Je vous dis franchement que la situation actuelle me va bien pour l'instant.

M. PLOUVIER –

Pardonnez-moi, vous avez dit que votre famille de pensée était toujours plus à droite qu'à gauche. Pour ma part, je pense que votre famille de pensée est là où se trouvent vos intérêts, c'est tout.

M. LE MAIRE –

Peut-être mais cela ne me gêne pas.

Je le dis en souriant, mais « Divers droite » me choque parce qu'on nous colle des étiquettes...

M. PLOUVIER –

Je vais abonder dans votre sens pour la simple et bonne raison qu'au lendemain d'élections municipales, alors que nous avons une action purement citoyenne, il a fallu que nous nous rangions dans la catégorie du MODEM. Or je n'ai aucune carte politique dans la poche. Je vous rejoins donc sur ce point précis.

Il n'en reste pas moins que vous avez été Divers droite, DVD... on ne revient pas sur le sujet.

M. LE MAIRE –

Vous savez, Monsieur PLOUVIER, Raymond ARON disait : *Que l'on soit de droite ou de gauche, on est toujours hémiparalysé*. Et il avait beaucoup de bon sens.

Quant au vocable « virtuose » je ne pense pas l'avoir employé. Vous êtes très lyrique et on vous reconnaît bien là. Je n'ai pas parlé de virtuosité mais de vertu.

M. PLOUVIER –

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais vous avez bien dit : virtuose. Et je peux vous donner le document en question.

M. LE MAIRE –

Dans ce cas, dont acte mais je n'ai pas l'intention, ni la majorité d'ailleurs, d'être virtuose. Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Monsieur le Maire, chers collègues, juste une précision. Puisque c'est la rentrée, nous vous réaffirmons notre positionnement à gauche. Pour nous, c'est clair.

Plus sérieusement, je rejoins tout à fait vos propos d'introduction, à savoir qu'il s'agit d'un document intéressant. La décentralisation a en effet ouvert des droits mais aussi des devoirs pour les collectivités territoriales envers les citoyens et les administrations. On ne peut que se féliciter du travail qui est réalisé par la CRC. Il est d'ailleurs très intéressant de voir que ce genre de document est très peu lu comme les rapports du Conseil économique et social d'ailleurs. Or, curieusement, ces deux documents apportent des informations très intéressantes et, malheureusement, ils sont très peu lus.

En ce qui concerne nos remarques, vous avez expliqué, et vous êtes tout à fait dans votre rôle, que la CRC, globalement, validait votre manière de conduire les affaires municipales. Effectivement, la CRC est tout à fait claire : c'est une gestion saine ce dont d'ailleurs nous ne doutons pas.

Néanmoins on peut quand même noter que quelques points rejoignent ce que nous avons pu dire au cours de ce mandat, en particulier sur les effets des changements importants que vous avez mis en œuvre et que vous continuez à mettre en œuvre concernant le fonctionnement municipal.

Il y a la Chambre régionale des comptes qui émet un avis ; il y a aussi le suffrage universel.

Et les électeurs (je suis bien placé pour le savoir) vous ont donné largement quitus de votre programme aux dernières élections municipales. De ce fait, vous appliquez le programme qui était le vôtre et on constate qu'il y a conformité.

Pour autant, et je redis ce que j'ai déjà pu dire au cours de séances précédentes, notre rôle en tant que groupe d'opposition municipale, c'est d'exercer notre droit de vigilance quant à la gestion qui est la vôtre. A plusieurs reprises, nous vous avons interpellé sur quelques effets notamment de l'externalisation et on retrouve, dans ce rapport, quelques critiques adressées par la CRC.

Ce soir, nous ne pouvons donc que redire que nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour – je vous cite– *augmenter le degré de modernité de notre administration*.

En effet, qui pourrait être contre cette modernisation de notre administration ?

Evidemment que l'accélération des politiques publiques et, d'autre part, la carence de l'Etat (je le redis une nouvelle fois) parce que c'est également noté dans le rapport qu'il y a un manque de subventions qui oblige les collectivités territoriales à réagir de manière impromptue mais aussi à inventer des solutions. Et nous sommes, ici, en recherche d'inventions de nouvelles ressources mais comme elles sont contraintes, d'inventer de nouveaux modes de gestion.

Hier, j'étais en rendez-vous au Conseil régional avec René VANDIERENDONCK, Maire de Roubaix, qui me disait (je ne pense pas trahir un secret) : *l'enjeu pour les collectivités territoriales, dans les années à venir, c'est la réforme de la gouvernance territoriale*. L'enjeu est là !

On ne peut donc plus administrer une commune comme on le faisait encore il y a quelques années. Il faut donc trouver des solutions innovantes.

Qui dit solutions innovantes, dit aussi recherche du dialogue, recherche de la transparence.

Au nom de notre groupe, je tiens à saluer le travail qui a été réalisé par notre collègue, Jean-Louis BEAUVENTRE, sur le Service des familles. Oui, on pouvait effectivement s'interroger sur ce fonctionnement et la délibération, ce soir, donne une sorte d'aboutissement à cette question car il faut effectivement avancer.

Autre exemple et j'en ai déjà parlé à André VARLET ; je suis certain qu'avant la fin du mandat j'arriverai à le convaincre sur la question de la FLASEN. Lors d'un dernier Conseil municipal, j'ai dit que nous étions désireux d'engager un dialogue sur la question : pourquoi la FLASEN ?

Je ne dis pas : pourquoi pas. Je dis simplement que le sujet doit faire l'objet d'un dialogue construit, nourri, intelligent entre la majorité municipale et l'opposition parce que nous devons dessiner un projet pour les jeunes ronquois. Le montant en jeu n'est pas minime (425.000 €), c'est relevé également par la CRC.

Autre chantier que nous souhaitons voir ouvrir, comme je l'ai déjà dit à certains d'entre vous : le positionnement des ASVP. Aujourd'hui, cette équipe a plusieurs années de fonctionnement. Quel est réellement le rôle des ASVP, quelle est réellement leur mission, sont-ils uniquement dans une mission de sécurité publique, sont-ils dans une mission d'accompagnement pédagogique ?

Je pense que ces questions doivent également faire partie des débats qui doivent s'ouvrir et qui sont en cours d'ouverture.

Pour conclure sur ce rapport, je n'emploierai pas le terme de « feuille de route »... aujourd'hui dès que vous notez plus de trois lignes sur un papier, vous avez une feuille de route. Dans ce cas, nous aurions un stock de feuilles de route impressionnant que nous ne saurions jamais tenir. Il est certain que ce rapport est un document qui doit pouvoir accompagner la déclinaison opérationnelle de nos politiques publiques au plan communal. Sachons le garder en mémoire et sachons en tirer certains éléments qui sont extrêmement intéressants du point de vue de la gouvernance d'une collectivité territoriale.

M. LE MAIRE –

Pour vous répondre, Monsieur TELLIER, je vais reprendre quelques points.

Aucun désaccord naturellement avec vos propos ; nous avons tous à progresser, tant la majorité que nos partenaires du Conseil municipal. Il faut dialoguer, ce qui veut dire : apprendre à se connaître, j'ai presque envie de dire apprendre à s'apprécier. On ne peut dialoguer si on ne s'apprécie pas. Je pense que, depuis trois ans, nous avons fait un certain nombre de progrès même si des choses sont encore à faire en la matière.

A propos de l'externalisation, je l'ai toujours dit et je pense que tous ceux qui sont autour de la table et qui siègent au CTP, notamment Mme COPPIN-QUIVRON, peuvent témoigner du bon travail que l'on y fait ; des chantiers sont d'ailleurs confiés et Cathleen aura la charge d'un chantier à mener au sein du CTP et elle s'y attellera.

Cela veut donc dire que l'on progresse et d'ailleurs on a tenu compte d'un certain nombre de remarques de la CRC qui ont de suite été intégrées en CTP.

Au sein de cette instance comme dans d'autres, j'ai toujours dit que l'externalisation n'est pas et ne peut pas être un dogme, ni un tabou ; ce n'est pas la réponse universelle. Vous l'avez dit, on évolue dans un avenir tellement incertain, dans un présent tellement flou (on attend la réforme des collectivités publiques mais on ne voit pas bien son contour et son périmètre... Le Sénat retouche, mais ce sont des demi-mesures). Bref, c'est nous qui sommes au bout de la chaîne, dans la vraie vie et nous devons composer avec la réalité du terrain.

J'insiste : l'externalisation n'est pas la meilleure des réponses et ne peut pas l'être. Mais il faut tout examiner, tout voir. Toutes les institutions, tout le monde (ce n'est un dogme ni de droite, ni de gauche) a recours à un moment donné à l'externalisation sur tel ou tel secteur.

Concernant les ASVP, nous nous en sommes déjà librement entretenus, tous deux. Effectivement, des périmètres sont à revoir. Personnellement, je suis farouchement opposé à une transformation lente et inéluctable des ASVP, dont le principe premier était bon, vers une police municipale.

Je répète haut et fort que la police, c'est l'affaire de l'Etat et nous ne devons pas nous substituer à la police nationale.

Récemment, j'ai d'ailleurs rencontré les deux nouveaux commissaires de Tourcoing et je leur ai redit ce qu'était le credo de la ville de Roncq. Nous pouvons partager sur le sujet. Nous ouvrirons un chantier avec les uns et les autres sur cette question des ASVP : comment fait-on évoluer ce service en 2010-2011 au regard de toute son utilité qui, je le rappelle à nouveau, portait sur la zone bleue (pour un besoin immédiat) puis s'est étendue aux parcs et désormais parfois à des squats ou des problèmes d'insalubrité dans les logements.

Il faut remettre tout cela au cordeau. C'est en discutant, en ouvrant des chantiers avec les uns et les autres que l'on arrive à être plus opérationnel.

Je vous remercie de votre intervention et je veillerai personnellement à ce que l'on puisse collaborer encore plus étroitement, en dehors de toutes contingences hémiplegiques, chacun avec ses convictions personnelles, dans le respect de chacun.

En CTP, tout le monde a des convictions mais tout le monde se respecte. Et l'outil fait progresser l'ensemble de la maison.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour votre information et celle de tous les collègues autour de la table, j'ai retrouvé en page 19 votre réponse qui est très bien faite et très argumentée. Vous y dites que *la ville de Roncq est donc, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs, plutôt virtuose.*

M. LE MAIRE –

Dont acte.

M. PLOUVIER –

Pour poursuivre le débat, si on examine la situation financière, nous avons dit, chaque fois que nous avons voté les budgets, que nos marges de manœuvre étaient excessivement réduites et qu'elles se réduisaient d'année en année. Vous l'avez reconnu, la CRC également. C'était un point que nous souhaitons souligner.

Ce rapport contient un élément tout à fait satisfaisant : nous avons une dette relativement faible par rapport aux villes de la même strate. Mais cette faiblesse de la dette s'explique simplement et tout à fait logiquement dans la mesure où, avant la période d'observation qui nous occupe ici (2005-2009), des excédents budgétaires existaient que vous avez utilisés pour autofinancer des grands travaux. La dette a donc commencé à courir à partir de 2005.

Nous l'avons également dit et j'avais utilisé une expression quelque peu familière qui ne vous avait pas plu : vous avez dépensé des excédents budgétaires et vous n'avez donc pas recouru à l'emprunt à ce moment-là.

M. LE MAIRE –

Si je puis me permettre, pour nourrir le débat sinon à avoir un monologue : nous n'avons pas dépensé des excédents, nous avons simplement colmaté les brèches des bâtiments en mauvais état. Rappelez-vous : en 2001 vous n'alliez pas à la salle Catry car le plafond s'était effondré.

Je veux bien qu'il y ait eu des excédents mais quand on ne fait pas de travaux pendant 15 ans, ce n'est pas compliqué de remplir les caisses. Il faut quand même rappeler la situation telle qu'elle était. Je pense encore au mэрule à l'église Saint-Piat. Je ne vois pas bien ce qu'il fallait faire d'autre, sinon la raser... Il en était de même pour la mairie où il pleuvait.

On ne s'en souvient plus aujourd'hui parce que tout est beau et propre, tout est au sec. Mais la réalité était bien celle que je vous ai rappelée.

Je veux bien admettre que nous avons dépensé des excédents mais encore faut-il rappeler que je les ai dépensés parce que la maison était en péril.

M. PLOUVIER –

C'est vrai, Monsieur le Maire, mais vous pouviez aussi réaliser tous les travaux que vous venez de citer en « mixité » : un peu d'autofinancement et un peu d'emprunt.

L'emprunt permet quand même d'alléger la charge financière des habitants de Roncq.

Tous les nouveaux Roncquois arrivés depuis sont libres de dette ; c'est formidable pour eux.

Il est vrai que l'attractivité de Roncq peut s'expliquer par ces éléments. Il n'empêche que, contrairement à ce que l'on croit et la CRC le stipule bien, nous avons une très forte imposition par rapport à la moyenne nationale de la strate.

Je sais bien que l'on peut tirer les chiffres dans tous les sens ; il n'en reste pas moins vrai (nous l'avons dit dans EnVie de Roncq) que l'on demande beaucoup d'impôts, peut-être même trop et la CRC nous en donne quitus...

M. LE MAIRE –

Attendez ; il faut être objectif et ne pas faire dire à la CRC ce qu'elle ne dit pas.

Je réponds qu'elle ne tient pas compte de la matière fiscale réelle. Les chiffres sont en effet tout à fait différents si vous en tenez compte, sinon ils ne sont pas très glorieux pour Roncq.

Par contre, là où c'est glorieux, c'est le côté dynamique de son territoire, ce que j'ai argumenté très longuement aux magistrats. Il ne faut pas oublier que nos bases sont dynamiques et c'est là où nous pouvons être raisonnablement optimistes :

- D'une part pour 75 % du territoire tourquennois (Tourcoing, Halluin, Neuville, Bondues, Mouvaux) l'urbanisation future, c'est Roncq.
- D'autre part ce sont les entreprises qui nous ont permis de soutenir une bonne réponse à nos concitoyens. Même si nous avons reversé la taxe professionnelle, on voit bien que la contribution est en train de disparaître comme peau de chagrin à en être désespérant.

Monsieur TELLIER y faisait référence, on observe que nous avons des recettes dynamiques ; elles sont moins dynamiques qu'auparavant mais elles le restent.

On peut être néanmoins optimiste lorsqu'on observe que Valorparc est sur les fonts baptismaux au niveau de la Communauté Urbaine de Lille et on espère que cela va redonner un petit coup de fouet. On est donc extrêmement vigilant et je peux vous assurer que nous pèserons de tout notre poids pour avoir des bases fiscales dynamiques au niveau économique.

En même temps, et c'est tout l'objectif de M. PETILLON, il faut construire parce qu'il faut loger des habitants et je peux vous assurer que je ne quitte pas une seule de mes permanences sans l'envie de « pleurer » sur la situation parce qu'elle est dramatique. Par ailleurs, il faut également loger les gens en reconstruisant sur la ville ; c'est le nouvel impératif. On a des terrains urbanisables mais,

pour l'instant, voués à l'agriculture. Tant qu'on peut les laisser au monde agricole, c'est toujours cela de gagné même si depuis 40 ans, c'est inscrit dans les plans. Pour autant refaire la ville sur la ville, c'est tenir compte des opportunités.

Tout cela a été signalé à la CRC pour lui dire que nous avons des raisons d'être optimistes et je vous en ferai la preuve lors de la présentation du budget 2011-2014 : en 2013 nous retrouverons un autofinancement du niveau que nous avons à peu près quitté (et ce n'est pas pour des raisons électorales) parce que nous ferons ce qu'il faut par la contrainte au niveau de la mécanique.

C'est une situation normale : à chaque début de mandature (vous le verrez si un jour vous faites partie de la majorité) on met en œuvre des politiques (on a tous envie de mettre en œuvre des politiques), on répond à des besoins, on répond à un programme sur lequel on s'est fait élire par les concitoyens. Tout cela a un poids et un coût.

Dans le premier mandat c'était pareil ; au bout de trois ans, on redonne de la contrainte tout en maintenant le niveau de qualité, en revisitant un certain nombre de choses pour pouvoir aboutir à un bon niveau d'autofinancement.

Quant au bon dosage entre emprunt et autofinancement... c'est de l'alchimie.

L'important est de bien avoir en tête qu'il existe des petites lucarnes d'optimisme parce que notre territoire est dynamique et la Communauté Urbaine va y investir dans l'avenir.

M. PLOUVIER –

J'ai bien entendu votre réponse, Monsieur le Maire.

Un jour, je ferai sans doute partie d'une majorité mais ce sera de « notre » majorité, pour répondre à votre remarque.

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas ce que j'ai dit !

Si un jour vous êtes dans « la » majorité... il n'y a pas d'infamie à y être.

M. PLOUVIER –

Je suis perfectible ; je n'avais pas compris.

Vous avez dit : *On a des marges de développement... on va construire...* Il ne suffit pas de construire des logements, Monsieur le Maire, pour avoir de la taxe d'habitation ou du foncier bâti. Les recettes fiscales qui proviennent de la construction ne sont pas tout bénéfice parce qu'il faut aussi apporter à nos habitants des services, notamment des salles de sport supplémentaires si l'on construit beaucoup, scolariser de nouveaux enfants.

Vous avez l'air de considérer, à tort ou à raison (je l'interprète comme tel) qu'il y aura de la recette fiscale générée par les logements qui seront construits. Mais ce n'est pas tout bénéfique ; il y a des tas de choses induites. On est bien d'accord.

M. DESMET –

Excusez-moi, Monsieur PLOUVIER.

Avant de construire de nouveaux équipements, il faut aussi renouveler l'existant et le moderniser. C'est ce que nous faisons actuellement.

M. PLOUVIER –

C'est en effet une précision importante, Monsieur le Premier Adjoint.

De notre côté, nous avons analysé le texte de la CRC relatif à la gestion et sommes arrivés à la conclusion suivante : notre Ville se trouve dans une situation paradoxale. Bien que son endettement soit faible, elle ne se tourne pas franchement vers l'emprunt parce que son taux de fiscalité et sa pression fiscale sont déjà trop forts. C'est ce qui est « embêtant » et j'interprète d'ailleurs votre gestion dynamique du patrimoine immobilier comme un moyen de faire rentrer de l'argent frais (2 à 3 M€ sur le mandat) pour éviter de recourir à l'emprunt. Nous l'avons dit également.

J'ai relevé en outre que la CRC parlait d'un effet d'aubaine par rapport au remboursement anticipé de la TVA. De notre côté, nous l'avons qualifié de « pochette surprise » qui ne fonctionnerait qu'une seule fois. Les termes sont un peu différents mais la logique reste la même.

M. LE MAIRE –

Effet d'aubaine... j'ai insisté auprès de la CRC qu'il ne saurait y avoir effet d'aubaine alors que nous avons soutenu l'économie locale par notre niveau d'investissement qui a même été plus fort que prévu, en temps de crise.

C'est un comble que la CRC puisse parler d'effet d'aubaine alors que notre rôle, dans cette période de crise, a été de soutenir l'activité et que le Gouvernement nous demande les efforts nécessaires.

Je voudrais reprendre la page 2 de ma réponse où j'écris que beaucoup de choses ne sont pas prises en compte par la CRC : la matière imposable et les nombreux dégrèvements n'y sont pas abordés et c'est d'ailleurs leur impact qui va nous « plomber » dans le transfert départemental de la taxe d'habitation, que les concitoyens vont supporter en direct, sans que les collectivités aient pu faire quoi que ce soit.

En conclusion de mon argumentation, j'ai écrit : *de manière indiscutable, ces quelques chiffres démontrent que la matière imposable, ou richesse fiscale, est à Roncq comme dans beaucoup d'autres villes de la région bien inférieure aux moyennes nationales. Elle est même en deçà de la moitié pour ce qui est de la taxe d'habitation.*

Voilà la situation de départ et, dans le même temps, les contribuables ronquois bénéficient d'un niveau de service qui n'est pas négligeable, du moins je le pense. Quand je discute avec les enseignantes, certaines me disent : *je viens d'une commune proche et quand je vois le niveau d'efforts que vous faites pour que nos enfants soient à l'aise...* Il faut donc remettre les choses à leur place. Il est facile de dresser des palmarès quand on ne regarde pas la réalité. Toutes les communes n'ont pas de piscine, toutes n'ont pas de bibliothèque, toutes n'ont pas d'école de musique mais pourtant ce sont elles qui les paient.

Ce sont à la fois des efforts de centralité et des efforts voulus par les politiques. A un moment donné, il faut comparer ce qui est comparable et la CRC ne prend pas bien en compte, dans sa comparaison, un certain nombre de critères qu'elle aurait dû reprendre.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Mon intervention sera brève. Je pense qu'un élément n'a pas été introduit dans le débat. J'avoue très modestement que je n'ai pas passé le week-end à lire ce rapport et peut-être ne l'ai-je pas vu. Si tel était le cas, j'en fais immédiatement amende honorable mais il ne me semble pas que la CRC pose la question de l'intercommunalité. Or je pense que c'est un élément essentiel à prendre en compte ; il ne faut pas se raconter des histoires, on ne va pas continuer à construire des équipements pour une commune, ce n'est plus possible.

Je le dis moi-même, très librement et très sereinement, puisque dans le programme que j'ai défendu nous avons inscrit une médiathèque. Aujourd'hui, je ne le dirais plus parce que chacun sait que les contraintes budgétaires font que le cadre communal n'est plus possible pour certaines opérations et que les prochaines élections municipales seront forcément une sorte d'adéquation d'un certain nombre de politiques communales dans un cadre intercommunal autour de cette notion de territoire.

On sait que la territorialisation des politiques publiques, aujourd'hui, est un enjeu incontournable.

Il est dommage que cela n'apparaisse pas dans la mesure où la question foncière revient ; on en aura la démonstration dans quelques mois : une Agence foncière est en cours d'implantation dans la région et elle y jouera un rôle. L'avenir sera à celui qui détiendra le foncier et qui saura l'utiliser intelligemment.

En matière d'équipements (on le voit sur la bibliothèque), aujourd'hui on ne peut plus les penser dans un cadre communal et cela fera bouger les lignes.

Au niveau communautaire, aujourd'hui, un certain nombre de politiques sont impulsées par Martine AUBRY (vous remarquerez que je l'aurai citée avant vous, ce soir). 2014, l'horizon communautaire sera indépassable ce qui nécessite sans doute, sous la grille de lecture, ce rapport de la CRC.

M. LE MAIRE –

Je partage d'autant plus votre réflexion, qui est intéressante, que M. PLOUVIER, en introduction, parlait du fruit du travail d'une orthodoxie administrative. J'aime tout sauf les orthodoxes administratifs ; les magistrats n'ont pas à l'être et ce ne sont pas des êtres désincarnés.

Autre remarque – J'ai effectivement beaucoup insisté, dans l'introduction de mon audition à la CRC, sur l'intercommunalité parce que les lignes bougent, parce qu'on n'administre déjà plus la ville aujourd'hui comme on le faisait en 2001, qui plus est on ne l'administrera plus en 2014 comme aujourd'hui. Les choses vont profondément changer et c'est tant mieux.

Je dis toujours, sous forme de provocation : Roncq, en tant que ville, existera-t-elle encore dans 20 ou 30 ans ?

Je n'en sais absolument rien, mais probablement pas.

La semaine dernière, j'ai reçu une délégation du Burkina Faso et les Burkinabés sont dans cette même logique. Pourtant, ils « rament » parce qu'ils sont dans une logique de progrès totalement différente de la nôtre mais ils mettent les mêmes systèmes en place.

Et les Maliens, que l'on recevait aussi, se situent dans les mêmes perspectives.

L'intercommunalité –ce n'est même plus à débattre– sera notre environnement !

J'ai presque envie de dire qu'il est dommage que les magistrats n'en tiennent pas suffisamment compte. C'est un regret que l'on peut exprimer : tout ce que l'on met en place aujourd'hui, avec votre soutien, s'inscrit vraiment dans une politique communautaire et c'est très important.

On l'a anticipé ; on l'a vu en matière de culture. Quand on parle de lecture publique, on a été les premiers à dire qu'il fallait se mettre en réseau. A la prochaine séance de Communauté Urbaine, sera voté le principe d'une enquête voire d'un audit pour la mise en réseau du territoire communautaire en matière de lecture publique.

J'ai lu dans la presse que le principe d'une médiathèque communautaire était acquis... ce n'est pas du tout le cas ; on verra comment organiser une espèce de médiathèque centrale au niveau de la Communauté Urbaine. On en discute, on a quand même été pionnier en la matière. Nous

avons bien dit que nous ne perdions pas notre indépendance de ville mais que nous nous mettions en réseau. Lors de l'exposition Klasen, on a fait du réseau.

Et que votera-t-on vendredi en Communauté Urbaine ?

C'est une révolution grâce aux contrats de territoire : on va voter la « culture hors les murs » à savoir que l'on va faire rayonner un certain nombre de grands outils culturels que nos concitoyens ne connaissent peut-être pas et ces outils vont s'adapter, Monsieur TELLIER. On ne va plus faire des temples de la culture comme dans le temps.

Moi-même, au cours du mandat de Jean-Albert BRICOUT, j'ai été promoteur d'une salle des fêtes mais 15 ans plus tard, c'est up to date, c'est complètement dépassé.

Que va faire la Communauté Urbaine de Lille ?

Elle va nous proposer des contrats et des conventions pour que le Théâtre du Nord, l'Opéra et d'autres grands outils culturels se déplacent dans des salles à la taille des communes, devant des publics à la taille des communes. Telle est la réalité de l'intercommunalité mais il faut aussi que nous, élus, nous changions nos esprits par rapport au cadre territorial dans lequel nous travaillons.

Sur bien d'autres sujets d'ailleurs, le magistrat a pu me dire : *Vous êtes en avance sur votre temps...* Effectivement, on essaie de l'être parce qu'on est dans une métropole qui, elle-même, est en avance aujourd'hui et les contrats de territoire enclenchent des processus parce qu'on va devoir mutualiser et c'est tant mieux.

Quand je vous proposerai, dans quelques instants, de nous retirer du Syndicat Lys Nord Métropole, cela procède de cette démarche.

La prochaine étape des CRC et du Préfet sera de dire : *supprimons un certain nombre d'échelons qui ne servent plus à rien*. S'ils peuvent servir à un certain nombre de communes, cela me va bien mais, à ce jour, on trouve satisfaction de notre effort communal dans la Communauté Urbaine et non plus dans le Syndicat.

Tout cela a été dit et expliqué à la CRC sans forcément être apprécié à sa juste valeur.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Concernant la situation financière de la Ville, un point d'orgue emprunt/autofinancement, pour rappeler un principe en économie : *On ne meurt pas d'avoir des dettes, on meurt de ne plus pouvoir en faire*. Malheureusement, peut-être est-on dans une situation un peu comparable.

Sur les autres aspects, la CRC a souligné, de manière judicieuse ou malicieuse (je ne le sais pas) que la Ville a beaucoup dépensé pour les œuvres d'art, voire pour le secteur culturel en général. Peut-être en reparlera-t-on une prochaine fois ?

Autre point contre lequel nous avons voté dès le départ : le recrutement d'un conseiller en performance. Notre groupe « Action Roncquoise Citoyenne » se réjouit que sous la pression, me semble-t-il, ce dernier quitterait ses fonctions en mai 2011.

M. LE MAIRE –

Excusez-moi mais j'aimerais que l'on ne porte pas de jugement sur le professionnalisme de mes collaborateurs. On ne peut se réjouir du départ de l'un d'entre eux car il peut très vite y avoir dérive du vocabulaire ; il faut donc faire très attention.

L'acquisition des œuvres d'art n'a pas fait l'objet d'appréciations de la CRC. Elle observe simplement sans commentaire particulier.

Je lui ai adressé une réponse très comptable : puisque nous devons tout passer dans l'article 261, de mémoire, forcément nous ne parvenons pas à une comptabilité détaillée puisqu'on y trouve également des dépenses relatives à la vie scolaire, par exemple. Pour autant, je ne m'en cache pas du tout. Monsieur TELLIER l'a d'ailleurs souligné tout à l'heure, c'est un pan de la politique pour laquelle nous avons été élus ; c'est écrit noir sur blanc dans les programmes et nous allons d'ailleurs poursuivre cette action. Dans ma réponse, j'ai bien précisé que nos dépenses se situaient bien en deçà de ce que nous aurions dû faire. Je souhaite en effet que nous consacrons 1 % du montant des investissements à une ouverture sur l'œuvre de l'esprit. Or nous sommes très loin du compte ; vous le trouvez dans ma réponse.

Quant au problème du conseiller en performance, vous pouvez dire que sa fonction ne sert strictement à rien... c'est votre droit le plus strict. Pour autant, on ne peut se réjouir de son départ en tant que personne.

Je rappelle avoir précisé que ce recrutement se faisait pour une période 3 ans, justement pour nous aider à mettre en place ce tournant : intercommunalité mais aussi externalisation. Ce conseiller en performance a quand même accompagné pendant 3 ans un certain nombre de grands chantiers qui, tous cumulés, représentent plus de 4 M€ pour la restauration (ce n'est pas rien) ; il nous a fait gagner de l'argent. Si vous le souhaitez, je vous communiquerai le bilan de la démarche qui nous a surtout fait progresser sur les méthodes et dans nos rapports avec les associations. Aujourd'hui, il mène une réflexion très importante sur la propreté des bâtiments.

C'est tout simplement ce que je souhaitais vous dire à ce propos mais sa mission se terminera, comme cela a toujours été dit, en mai 2011.

Je ne m'en réjouis pas mais c'est le terme normal de la mission qui lui a été confiée.

M. PLOUVIER –

Monsieur le Maire, j'ai effectivement évoqué le conseiller en performance sans citer nommément le titulaire du poste.

Un dernier point : quand je vous ai dit que votre réponse était celle d'un élu ultralibéral, qui mène une gestion libérale voire très libérale, c'était notre interprétation de votre recours, non pas systématique mais très fréquent, à l'externalisation pour un certain nombre de tâches.

En réunion plénière, j'avais signalé que l'on ne gère pas une ville comme on peut gérer une entreprise privée. Or il se trouve que les acteurs, qui travaillent pour notre Ville, sont des entreprises commerciales qui doivent forcément dégager de la marge, faire du profit pour pouvoir investir et pérenniser leur activité.

Nous sommes tout à fait d'accord mais nous avons demandé de procéder à des études comparatives entre le coût du travail en régie et celui de l'externalisation afin de savoir quelle était la solution la plus rentable. Je ne suis pas certain que ce soit l'externalisation. Et la CRC révèle qu'il y a quand même des écarts.

M. LE MAIRE –

C'est votre appréciation !

Je vous aurais eu comme juge, l'argumentaire aurait été extrêmement compliqué à présenter.

A propos de l'externalisation, je le répète : il n'y a pas de dogme et nous en sommes d'accord tous deux.

Depuis 10 ans que je suis Maire, je peux vous assurer que tous les sujets sont débattus en CTP. La question n'est pas de défendre le service public mais comment, dans ce pays en 2010, rendre une mission efficace de service public. Le curseur peut être plus ou moins haut ou bas, c'est un autre problème.

Pour autant, l'externalisation est une réponse à un moment donné à un certain nombre de services que nous voulons mener auprès de la population.

Pour autant –je le répète– je ne suis pas un ultra libéral ; je ne suis pas un Divers droite ; je me tourne vers mes collègues qui, eux, ne sont peut-être pas des ultra libéraux mais qui ont peut-être un peu édulcoré leur position première.

Nous sommes simplement des pragmatiques, des opportunistes en disant qu'il faut être opportun par rapport au climat, par rapport à la situation, par rapport à l'événement. On regarde le monde qui évolue et qui bouge... Ce n'est peut-être pas la meilleure réponse, vous avez sans doute raison. Elle a un poids financier ; il ne faut pas se le cacher mais l'évaluer. Et l'externalisation de la restauration scolaire a quand même porté ses fruits.

Je suis également administrateur du Centre hospitalier Gustave Dron et, tous autour de la table, nous nous posons les mêmes questions et les réponses sont les mêmes.

Il y a évidemment les syndicalistes CGT qui sont pour le service public et qui le disent haut et fort. Ce n'est en aucune manière une critique.

D'autres personnes, présentes autour de la table, disent qu'il y a peut-être d'autres solutions, y compris le Maire de Tourcoing qui réfléchit aussi à la restauration municipale.

J'ai envie de vous dire qu'il n'y a pas de réponse de droite ou de gauche, il n'y aura que des réponses hémiplogiques pour paraphraser Aron... on fait ce que l'on peut !

Je vous rassure, Monsieur PLOUVIER, pas de dogme ; loin de là !

Peut-être allons-nous clôturer ce débat qui a duré quand même plus d'une heure. Je vous remercie, mes chers collègues, pour la qualité de nos échanges.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2010

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni commentaire particulier, je sou mets ce procès-verbal à votre approbation. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.01 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat Lys Nord Métropole - Retrait des communes de Bondues, Mouvaux et Roncq - Avis du Conseil municipal

Dans le prolongement de notre délibération n°29/06/2010/17 en date du 29 juin dernier portant demande de retrait du Syndicat Lys Nord Métropole (S.L.N.M), ce dernier nous a fait parvenir le texte de la décision du Comité Syndical en date du 16 courant (référence 2010-26) exprimant à l'unanimité un avis favorable à notre demande ainsi qu'à celles de Bondues et Mouvaux allant dans le même sens.

A cette décision favorable aux retraits précités, le Comité Syndical n'a fixé aucune condition financière particulière (aucun emprunt en cours, aucun transfert de biens meubles ou immeubles...) à l'exception du paiement de la cotisation annuelle 2010.

En application de l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), il nous appartient de nous prononcer sur ces retraits dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision syndicale susvisée. Les retraits en cause sont acquis sous réserve que les Conseils Municipaux des communes membres du S.L.N.M se prononcent explicitement favorablement sur ces mouvements et ce, dans des conditions de majorité spécifique (qualifiée). En effet, par renvoi à l'article L 5211-5 du C.G.C.T (création d'un syndicat intercommunal) les accords communaux doivent être exprimés par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des communes représentant les 2/3 de la population.

En conséquence, nous vous invitons à émettre un avis favorable sur le retrait des communes de Bondues, Mouvaux et Roncq du S.L.N.M, l'effectivité de ceux-ci étant tributaire d'un arrêté préfectoral (article L 5211-19, dernier alinéa).

***La commission plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 21 septembre 2010***

M. LE MAIRE –

Nous n'allons pas à nouveau reprendre le débat de fond de ce dossier puisque nous en discutons depuis longtemps. Chacun peut réexprimer son point de vue et nous clôturerons le sujet.

Vous connaissez parfaitement bien la position des villes concernées : ce n'est pas un divorce. On se restructure de manière très amiable, sachant que l'on pourra continuer de coopérer avec les villes de notre périmètre proche, au sein de la Communauté Urbaine de Lille. Cette décision ne remet pas en cause notre volonté d'intercommunalité ; on se dit simplement que cet échelon n'est plus aussi pertinent qu'il l'a été ; on se recentre donc sur nos activités communautaires.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le début, notre groupe « Action Ronquoise Citoyenne » était contre le retrait de ce Syndicat qui, à notre sens, conserve toute sa raison d'être si on en juge par les réalisations qui sont les siennes : PLIE, Maison de l'emploi, CLIC à Comines, un point Infos chauffage service va se mettre en place, des projets de développement durable sont également dans les tuyaux.

Lorsque Monsieur le Premier Adjoint a participé à la dernière réunion ès qualité, on a parlé d'une boucle intercommunale de promenade et vous aviez déclaré à l'époque : *Je me raccroche à cette réflexion...*

On a l'impression de quitter le syndicat tout en ne le quittant pas complètement, en y restant mais pas trop.

On a l'impression, Monsieur le Maire, que vous voulez tous les avantages d'une situation sans en supporter les inconvénients. Il est vrai qu'il y a des inconvénients à faire partie d'un syndicat mais il y a aussi beaucoup d'avantages.

Vous avez déclaré dans la presse : *Ce n'est pas un divorce !* Bien sûr et vous l'avez encore répété tout à l'heure. Nous, nous aurions préféré rester « unis par les liens du mariage » alors qu'il semblerait que vous ayez opté pour une solution « mi-chèvre mi-chou »... L'union libre, en quelque sorte : on n'est plus marié mais on n'est pas séparé. Monsieur le Maire, en raccrochant notre Commune à certaines actions, cela fait penser à des gens mariés qui se sont séparés mais qui ne s'interdisent pas de se revoir un jour pour passer quelques bons moments... revoir son ex de temps en temps !

M. LE MAIRE –

Bien entendu, je ne me priverai pas de bonnes relations avec Monsieur le Maire d'Halluin.

Il n'est pas question d'union libre. Si on adhère à un syndicat comme on se mariait au 19^{ème} siècle, cela poserait quand même un gros problème ; il existe un droit fondamental, celui de s'en retirer. Nous allons donc nous retirer de ce syndicat.

Vous évoquez la Maison de l'emploi, le PLIE et autres organismes. Toutes ces actions perdurent mais nous disons que nous n'avons pas besoin de la maison.

Mon référent territorial est M. DEROO que Michel PETILLON et moi-même rencontrons régulièrement dans le cadre des contrats de territoire. De mon côté, je serai référent culturel pour notre territoire...

Nous nous voyons et nous reverrons dans le cadre d'une autre maison puisque nous en changeons. En quelque sorte, nous décohabitons de la maison « syndicat ». Ce n'est pas une union libre, ce n'est pas un divorce, ce n'est pas un pacs, c'est une décohabitation parce que nous estimons que ce lien n'est plus très pertinent. Par contre, nous renforçons notre mariage, notre pacs avec la Communauté Urbaine de Lille dont il serait plus complexe de sortir.

M. PLOUVIER –

Il n'est resté pas moins, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE –

Excusez-moi mais M. PETILLON avait également demandé la parole.

M. PETILLON –

Je ne suis pas intervenu lorsque vous évoquiez les contrats de territoire, Monsieur le Maire. Il est vrai que chaque fois que la Communauté Urbaine a procédé au renouvellement du Président ou d'un Vice-Président, chacun a toujours voulu marquer son mandat de façon plus ou moins originale.

Dans le cadre de ces contrats de territoire, Martine AUBRY a souhaité traiter de thématiques qui n'étaient pas habituelles sous les précédents mandats : en dehors des compétences classiques, ont été repérés 117 ou 120 sujets sur lesquels elle a demandé aux maires de réfléchir et d'en dégager une première série de 35/36 sujets.

Il y aura donc des doublons par rapport aux réflexions que peut avoir le Syndicat. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes interrogés : faut-il encore rester dans une structure alors qu'une autre travaille sur le même sujet ? Je pense que ce peut être parfois inefficace et c'est suite à cette réflexion que nous nous sommes retirés de ce Syndicat.

M. LE MAIRE –

Vous avez rendu hommage à la Présidente de la Communauté Urbaine de Lille et je voudrais rendre hommage à mon Président de groupe, Henri SEGARD. Actuellement des polémiques un peu absurdes courent sur son compte et c'est dommage car il est l'artisan des contrats de territoire et de la nouvelle gouvernance communautaire, et Martine AUBRY s'appuie fortement sur lui.

On le lui doit ; c'est quelqu'un qui a une grande vision, des idées claires, qui ne transige pas et qui met en place ce vrai cadre moderne dans lequel nous allons travailler dans les années à venir ; il faut lui en rendre grâce. Et cela vient de maires de moyennes communes.

Ainsi donc, toutes les expériences, toutes les bonnes idées proviennent de ce foisonnement de communes qu'est la Communauté Urbaine de Lille.

Pour apporter de l'eau au moulin de M. PETILLON –puisque nous avons le même moulin– la Communauté Urbaine aujourd'hui (je le répète) est l'échelon pertinent. De toute façon, l'Etat fera très rapidement, dans les années à venir, un certain nombre de nettoyages de ce qui ne doit plus exister.

M. PLOUVIER –

Je ne comprends quand même pas, Monsieur le Maire, pourquoi quitter ce Syndicat parce que c'est un syndicat à vocation multiple : on pouvait adhérer à une action, à une fonction car il n'y avait pas de rigidité. On pouvait donc y rester.

Quant aux contrats de territoire, on peut en discuter ; nos conceptions sont toutefois différentes. Pour ma part je considère, quoi que vous en disiez, que nous sommes historiquement beaucoup plus de la Vallée de la Lys. Nous allons nous rapprocher de plus en plus du territoire tourquennois mais ces contrats de territoire ont été faits, à mon avis, de façon un peu arbitraire, sans tenir compte des habitants.

Personnellement, je l'interprète comme la création de fiefs : un fief tourquennois, un fief roubaisien, un fief armentièresois et un fief lillois. Or Napoléon disait *que les frontières ne sont, après tout, que des lignes que l'on trace sur les cartes.*

M. LE MAIRE –

Vous avez parfaitement raison mais n'en faites pas des fiefs, Monsieur PLOUVIER ! C'est artificiel ; ce sont des unités de travail. Il n'y a pas un seigneur et des vassaux. Je le répète, ce sont des unités de travail, point à la ligne.

La Vallée de la Lys existe, naturellement, et je comprends les gens.

Mais il n'y a pas de Vallée de la Lys, Il n'y a pas de Mélantois, pas de Marque mais une Communauté Urbaine.

Hier j'intervenais devant la CCC, la Commission de concertation à la mairie de Lille, sur les relations internationales et le Président me disait : *vue de Lille, Roncq c'est loin !* Il ne connaît pas. Je lui ai répondu : *Attendez, Monsieur le Président, il y a un vrai problème. Avant de parler de mobilité dans le monde ou dans l'Europe, parlons de mobilité dans la métropole !*

Je vous l'ai dit très souvent. Lorsque j'interviens parfois au collège de Roncq et que j'y parle de Lille, les ados ronquois ne connaissent pas... Ils connaîtront plus tard parce qu'ils sortiront très vite. C'est quand même incroyable.

Vivons donc pleinement cet esprit métropolitain !

Que l'on ait des identités reconnues, c'est un fait mais ne créons pas des syndicats pour créer des identités propres.

Toutefois je comprends que la Vallée de la Lys doive se reconnaître et promouvoir une image au sein de la Communauté mais –nous– nous n'y sommes pas. Voilà ce que je voulais simplement ajouter et j'insiste ; il n'y a pas de fief, ce sont des unités de travail !

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Vu l'enthousiasme que suscite ce débat, je vais faire court. Il faut faire attention parce que nous avons un certain retard sur tout ce qui est intercommunalité. C'est facile de se moquer de nos voisins belges mais, en matière d'intercommunalité, ils ont 30 ans d'avance. Allez donc voir du côté de Mouscron comment fonctionne l'intercommunalité !

Je suis quelque peu surpris par ce débat. Personnellement, je n'ai toujours pas compris si on était dans la Vallée de la Lys ou pas. Je regarde simplement où sont les flux dynamiques aujourd'hui. C'est d'ailleurs ainsi que mon ami, Didier PARIS, qui préside le Conseil de développement LMCU, parle et c'est cohérent parce que cela repose sur des études fines.

Il faut quand même dire à Monsieur PLOUVIER que plusieurs dizaines de fonctionnaires à LMCU travaillent sur ces questions d'intercommunalité et ils sont quatre-vingts au Conseil régional (je le sais depuis hier).

Que va-t-on faire ?

Deux solutions : soit on regarde passer les trains, soit on y monte.

On est en train de discuter des SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale, et c'est là où sont ces flux dynamiques parce que, demain, il va falloir que l'on rentre dans le SCOT... On va y rentrer d'une manière un peu poussée mais il vaut mieux y rentrer sereinement et librement.

Dernière remarque. Il n'aura échappé à personne que, derrière le trait, se trouve un autre pays qui s'appelle la Belgique. On est quand même à l'heure de l'Eurométropole et l'Eurométropole c'est 130 communes... et cela pèse dans l'Europe.

Effectivement si vous allez à Barcelone et que vous dites « *Bonjour, je suis de la Vallée de la Lys* »... je ne suis pas certain que vous y fassiez vraiment un tabac.

Mais si vous en évoquez l'Eurométropole, cela leur parle.

Je pense qu'il faut être très pragmatique. Ce n'est pas Dany DELEBECQUE qui me contredira si je dis qu'il faut peut-être aussi regarder du côté de nos amis anglais qui ont une formule merveilleuse : *Walk in progress*... Il faut travailler en marchant, il faut avancer !

Ne soyons pas sur des positions trop rigides, trop dogmatiques.

Nous avons quitté le Syndicat et j'en étais tout à fait d'accord parce qu'on ne s'y retrouvait plus. La géographie nous impose aussi des logiques : on est à côté d'Halluin et on sait très bien qu'on aura

toujours des relations avec cette commune mais, dans le même temps, d'autres forces sont aujourd'hui à l'œuvre... la formule est peut-être un peu choc et un peu déplacée, j'y mets donc beaucoup de contraintes, mais il y a une espèce de darwinisme territorial, si j'ose la formule.

Je veux dire qu'il n'y aura pas de la place pour tout le monde, que l'on va devoir se battre et que des communes vont rester sur le carreau pour toutes les raisons indiquées tout à l'heure sur les restrictions budgétaires. Ce sont donc les communes qui porteront les projets qui arriveront à sortir leur épingle du jeu et, si d'aventure, aujourd'hui, on avait à se féliciter collectivement, c'est en raison de la délibération qui sera prise à la Communauté Urbaine pour une médiathèque communautaire, la ville de Roncq n'y sera pas pour rien et je pense que c'est notre honneur à tous, quels que soient les clivages politiques. En effet, ce n'est plus un problème de gauche ou de droite, c'est un problème de lucidité politique et celle-ci appartient à tous ceux qui veulent bien s'en saisir.

M. LE MAIRE –

C'est un lyrisme auquel j'adhère pleinement.

Avant de passer la parole à Madame VANDEWIELE, je voudrais rebondir à ces propos. Vu du monde, c'est complètement stupide. J'étais à Shanghai en juillet dernier pour représenter la région Nord/Pas-de-Calais avec d'autres. Lorsqu'on se présente aux Chinois et qu'on leur parle de notre région, du Conseil général, de la Communauté Urbaine, de la ville de Lille, des chambres consulaires de Béthune, Arras, Lille et d'ailleurs... tout cela ne veut rien dire pour eux. Ils nous regardent avec des yeux ébahis.

Avec Nicolas LEBAS, Maire de Fâches Thumesnil, on se disait : *Si on était Maire ici, on serait Maire d'un pied d'immeuble !* Un bourg rural chinois, c'est un million d'habitants !

On est dans le monde aujourd'hui alors que nous avons ce soir un débat de martiens ; le monde bouge, il va vite et comme l'a dit Thibault TELLIER, on va se faire ratatiner si on ne s'organise pas. Il faut donc s'organiser et organiser notre territoire. Et on renoue avec l'histoire : la Communauté Urbaine, c'est la châtellenie de Lille en interaction. Aujourd'hui, notre Eurométropole allant de l'aire métropolitaine jusqu'à l'eurométropole, c'est 3 millions d'habitants et, là, on commence à être une capitale eurorégionale et là, comme disait Thibault TELLIER, on peut commencer à être partenaire de Berlin, Milan, Barcelone... sinon à n'être rien du tout ou, à la limite, un pois chiche.

Et à l'intérieur, il y a une organisation à mettre en œuvre et, dans ce cas, on peut promouvoir notre esprit particulier du « Vivre ensemble ».... On sait faire la fête, on fait la fête (Lille 3000 et autres événements), des choses que l'on peut promouvoir parce que c'est notre culture fondamentale. On est alors visible sur la scène à l'international.

Vous évoquiez 2012, Monsieur TELLIER. Ce sont les Jeux olympiques et il faut nous organiser. L'an prochain –2011– ce sont les Championnats d'athlétisme cadets internationaux. J'espère que nous serons candidats pour recevoir une équipe.

Quels formidables échanges possibles !

Après tous les débats lilliputiens que nous pouvons avoir –c'est vraiment le cas– il faut que l'on change de taille. Pour ce faire, il nous faut grandir très vite sinon à être des géants aux pattes de nain, ce qui n'est pas possible.

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Ne vous inquiétez pas, Monsieur PLOUVIER, nous allons toujours dans le même sens. En effet, la Maison de l'emploi et le PLIE n'existent plus en tant que Vallée de la Lys compte tenu d'un partenariat vers le regroupement de communes. Il nous faut donc nous rapprocher de Tourcoing ; un conventionnement a été établi.

Depuis quelques années donc, la Mission locale recouvrait Tourcoing/Vallée de la Lys et, aujourd'hui, Maison de l'emploi et PLIE se rapprochent de Tourcoing sinon, au niveau de l'Europe, nous ne sommes plus reconnus comme tels et nous n'avons plus droit au SSE, ce qui prouve bien que nous sommes obligés d'évoluer. Pour autant, nous ne négligeons pas nos collègues de la Vallée de la Lys parce que le territoire concerné est bien Tourcoing/Vallée de la Lys ou Vallée de la Lys/Tourcoing. Comme l'a déjà signalé Monsieur le Maire, ce n'est pas Tourcoing qui dirige l'ensemble mais le nombre d'habitants d'un élément (on ne peut même plus parler de circonscription).

Pour être reconnu par l'Europe, il faut que des regroupements se fassent sauf à ne plus recevoir d'aides.

Il y a bien une cohérence à évoluer et non pas une volonté de vouloir renier nos pairs.

Il ne faut pas non plus oublier que les statuts d'origine de ce Syndicat prévoyaient qu'il s'agissait d'un « syndicat à la carte » et le fait de s'en retirer ne signifiait pas qu'on ne pouvait plus en être partenaire et adhérer à certains projets.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Pour abonder ces propos, certains projets comme la boucle vont vraiment dans le sens communautaire. Si j'inscris Roncq dans cette réflexion, ce n'est pas uniquement pour nous retirer du syndicat. Cette réflexion doit en effet être poussée plus loin avec Tourcoing, Neuville, Bondues, Mouvaux voire beaucoup plus loin.

Nous avons déjà mené cette réflexion, en interne dans la ville.

Pourquoi ne pas profiter de cette expérience pour aller plus loin, au niveau communautaire voire jusqu'à l'Eurométropole et la Belgique ?

M. PLOUVIER –

Un dernier point, si vous le permettez.

Vous avez raison, Madame VANDEWIELE. Il faut d'ailleurs souligner qu'il y a eu fusion des Maisons de l'emploi de Tourcoing et de la Vallée de la Lys suite à un déficit de financement (chiffré à 300.000 €) des Pouvoirs publics vers ces structures.

L'importance du territoire couvert par le Syndicat Lys Nord Métropole, qui au départ regroupait 88.000 habitants, le positionnait à égalité de rapport de force avec la ville de Tourcoing qui en compte 95.000. A mon avis, c'est certainement la raison pour laquelle on a qualifié la Maison de l'emploi Vallée de la Lys/Tourcoing. Le problème est celui-là. Il faut conserver ce territoire en termes de population et ne pas l'affaiblir sinon il ne va plus signifier grand-chose.

Je pense qu'il fallait que toutes les villes ne le quittent pas pour lui permettre d'atteindre une masse critique par rapport à la ville de Tourcoing.

Enfin, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la brillante démonstration de M. TELLIER et je voudrais lui poser une question. Il n'est pas interdit de changer d'avis mais il y a moins d'un an, dans votre rubrique « EnVie de Roncq » vous disiez : *La ville de Roncq doit pouvoir s'inscrire dans une logique de territoire Vallée de la Lys, qui soit propre à la Vallée de la Lys.*

Vous semblez surpris mais je vous assure que vous l'avez dit. Vous avez toujours une façon de toujours dire oui et non ; je suis désolé, je l'ai d'ailleurs signalé à la presse : vous avez changé d'avis mais seuls les imbéciles n'en changent pas.

M. LE MAIRE –

Il est dommage d'utiliser de tels termes dans cette enceinte. Nous ne sommes pas non plus des enfants de chœur mais il y a des images qu'il faut peut-être retirer, Monsieur PLOUVIER.

Des échanges que nous avons pu avoir les uns avec les autres, je vais simplement clôturer en disant qu'il y a des tailles signifiantes, notamment cette Eurométropole (j'y travaille très constructivement). Aujourd'hui, notre taille c'est l'Eurométropole et le salut de Roncq, comme pour d'autres communes, sera dans notre Eurométropole.

Il faut penser « eurométropole » tous les jours, économiquement parlant, en termes de transports, de culture, de tourisme... Une nouvelle carte Lille-Courtrai-Tournai vient de sortir. C'est finalement revenir presque aux limites féodales ; il faut retrouver nos racines qui sont aussi très fortement dans cette eurométropole.

Nous philosophons sur une délibération de retrait sachant que Roncq n'est pas seule concernée. En fait, il y a Bondues, Mouvaux et Roncq.

Qui est pour le retrait de ces trois communes du Syndicat Lys Nord Métropole ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre..... « Action Ronquoise Citoyenne »

1.02 - PERSONNEL COMMUNAL - Entretien professionnel de progrès - Expérimentation 2010, 2011, 2012

La loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels, portant notamment modification de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 relative à la Fonction Publique Territoriale, complétée par le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010, permet aux collectivités territoriales d'expérimenter « sur une base juridique solide », l'entretien professionnel annuel au titre de 2010, 2011 et 2012, en substitution de la notation.

Bien avant ce nouveau socle juridique, nous avons mis sur pied une démarche tout à fait comparable et ce, dès 2004. Depuis près de sept ans maintenant, avec les représentants du personnel et sous l'impulsion de la Direction des Ressources Humaines et du Comité Technique Paritaire, nous travaillons régulièrement sur cette démarche d'entretien annuel de progrès. Un cabinet spécialisé en management des ressources humaines, nous accompagne également dans cette démarche, au travers notamment d'action de formation.

Le décret n° 2010-716 susvisé vient nous conforter dans notre démarche. En effet, l'entretien de progrès est conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire à une période de l'année la plus propice pour le service. Dans les écoles les agents sont évalués par leur référente, après avis du Directeur d'école. Il donne lieu à un compte rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct ; ce compte rendu comporte une appréciation générale littérale, sans notation, traduisant la valeur professionnelle du fonctionnaire.

L'entretien de progrès porte principalement sur :

- ⇒ La manière de servir du fonctionnaire ;
- ⇒ Les résultats professionnels obtenus au regard des objectifs qui lui ont été assignés ;

- ⇒ *La détermination des objectifs assignés pour l'année à venir, les perspectives d'amélioration des résultats professionnels compte tenu des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service ;*
- ⇒ *Les acquis de son expérience professionnelle ;*
- ⇒ *Le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;*
- ⇒ *Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard aux missions imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié ;*
- ⇒ *Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité.*

Les critères arrêtés d'évaluation portent notamment sur :

- ⇒ *L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;*
- ⇒ *Les compétences professionnelles et techniques ;*
- ⇒ *Les qualités relationnelles ;*
- ⇒ *La capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.*

Pour être en totale adéquation avec les modalités d'organisation de ces entretiens professionnels préconisées dans le décret il convient cependant d'amender certains points :

- *La convocation par le supérieur hiérarchique est donnée **8 jours au moins** avant la date de l'entretien.*
- *A l'issue de l'entretien professionnel, le compte rendu relate l'ensemble des thèmes abordés au cours de cet entretien et sera visé de l'autorité territoriale qui le complètera le cas échéant, de ses observations.*
- *Il sera notifié dans un délai maximum de dix jours au fonctionnaire, qui pourra le compléter, le cas échéant, par ses observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets abordés, et devra le signer pour attester qu'il en a pris connaissance, avant de le renvoyer à son supérieur hiérarchique direct dans un délai maximum de dix jours.*
- *Le cas échéant, l'agent peut initier une demande de révision du compte rendu auprès de l'autorité territoriale dans un délai de quinze jours francs suivant la réception du compte rendu ; l'autorité territoriale dispose d'un délai de quinze jours à compter de la demande du fonctionnaire pour lui notifier sa réponse.*
- *A l'issue de ce recours auprès de l'autorité, et dans un délai de quinze jours francs suivant la notification de sa réponse, le fonctionnaire peut solliciter l'avis de la Commission Administrative Paritaire sur la révision du compte rendu de l'entretien professionnel. Tous les éléments d'informations utiles à la préparation de l'avis des commissions seront communiqués.*
- *A réception de l'avis de Commission Administrative Paritaire, l'autorité territoriale communique au fonctionnaire, qui en accuse réception, le compte rendu définitif de l'entretien professionnel.*
- *L'exemplaire du compte rendu définitif est conservé dans le dossier individuel du fonctionnaire : une copie sera adressée au Centre de Gestion du Nord pour insertion dans son dossier et, le cas échéant, à la Commission Administrative Paritaire dans le mois qui suit la réception de son avis sur la révision.*

- Les comptes rendus d'entretiens de progrès font partie des éléments déterminants pour l'examen de la valeur professionnelle du fonctionnaire lors de l'établissement des tableaux annuels d'avancement de grade.

Dans la suite logique du travail engagé à la Ville de Roncq depuis les sept années sur les entretiens professionnels, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de s'engager dans cette expérimentation. Un bilan annuel sera communiqué au Comité Technique Paritaire (comme c'est déjà le cas) et transmis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale qui décidera de la pérennisation éventuelle du dispositif à l'instar de la Fonction Publique d'Etat.

Le Comité Technique Paritaire a été amené à se prononcer sur ce dossier lors de sa séance du 23 septembre 2010

***La commission plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 21 septembre 2010***

M. LE MAIRE –

Cette question a été très largement expliquée et développée tant en CTP qu'en Commission. Là encore, nous avons été pionniers en la matière puisque nous menons des entretiens personnalisés avec nos agents depuis 2004 de mémoire.

Aujourd'hui, la loi nous permet de formaliser le cadre de cet entretien qui est un axe de progrès vraiment très intéressant pour les personnels.

Je n'entre pas dans le détail de la délibération, je pense que chacun en a lu les contours et les périmètres. Sans question, ni remarque, nous pouvons ainsi éviter un nouveau débat sur le sujet.

Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - PERSONNEL MUNICIPAL - Gestion du temps de travail - Compte Epargne Temps - Modification

En application du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 portant extension du Compte Epargne Temps (CET) à la Fonction Publique Territoriale, notre assemblée délibérante a, lors de sa séance en date du 28 juin 2005, arrêté l'application de ce nouveau dispositif à nos collaborateurs municipaux.

Au-delà du cadre juridique ainsi fixé, Monsieur le Maire se faisant l'interprète de notre Comité Technique Paritaire, avait également invité le conseil municipal à adopter une motion en direction des pouvoirs publics (Ministre de la Fonction Publique). Celle-ci visait à combler un vide juridique dès l'instant où le décret précité ne disait rien de l'hypothèse du décès d'un agent en activité ayant cumulé des droits sur un CET. Dans cette motion Monsieur le Maire proposait un reversement des droits acquis, aux ayants droit de l'agent décédé. Nous venons démontrer dans les développements qui suivent que l'action entreprise n'a pas été vaine.

Depuis lors en effet, le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 explicité par circulaire préfectorale n° 10/56 en date du 15 juin 2010, réforme substantiellement le CET pour le rendre plus dense dans les options de compensation du temps de travail mais également plus souple dans ses modalités d'application. Pour ces dernières, le dispositif municipal mis en place dans notre délibération du 28 juin 2005 devient obsolète, dès l'instant où le décret fixe de manière générale et uniforme les conditions de gestion du CET par les personnels et leurs employeurs publics. En revanche, le décret offre la possibilité aux assemblées délibérantes locales, d'ouvrir la compensation de la « capitalisation » du temps de travail de nos collaborateurs, au-delà des classiques repos compensateurs, par la possibilité d'indemniser le capital temps au moyen soit d'une indemnité forfaitaire jour variable selon la catégorie de « l'agent concerné », soit d'une valorisation en épargne retraite additionnelle.

Saisi de ce dossier à deux reprises les 24 juin et 23 septembre 2010, le Comité Technique Paritaire s'est prononcé favorablement pour une mise en œuvre la plus large possible du décret n° 2010-531 du 20 mai 2010.

En conséquence, nous vous proposons d'arrêter de nouvelles dispositions du CET applicable à nos collaborateurs municipaux qui, au-delà des modalités de base prévues par ce décret, seront désormais ouvertes à deux options supplémentaires telles qu'exposées ci-avant.

L'essentiel des dispositions qui sont appelées à devenir applicables à nos personnels peuvent se résumer comme suit :

I- Dispositions communes et permanentes

Si le nombre de jours cumulés sur le CET est compris entre 1 et 20, les jours ne peuvent être compensés que sous forme de congés.

A- pour les agents titulaires :

- Si le nombre de jours cumulés sur le CET se situe entre 21 et 60, les jours figurant sur le CET au-delà des 20 premiers jours peuvent être au choix de l'agent au plus tard au 31 janvier de l'année suivante :
 - indemnisés (Catégorie A : 125 €, Catégorie B : 80 € Catégorie C : 65 €),
 - versés au régime de retraite additionnelle de la fonction publique.
 - maintenus sur le CET et pris sous la forme de congés au cours de l'année. Ce maintien est soumis à un plafond annuel de 60 jours. Au-delà, les jours qui ne sont pas utilisés sont définitivement perdus,

Par ailleurs, en application de l'article 3 du décret n° 2004-878 modifié, alinéa 2, il nous appartient de fixer la quotité de jours de repos compensateurs susceptibles d'alimenter le CET. Celle-ci ne pouvant être partielle, nous vous proposons d'ouvrir cette possibilité jusqu'à **80 %** des jours de repos compensateurs cumulés dans l'année (jours RTT, heures supplémentaires...).

Le défaut d'option exercé par l'agent telles que reprises ci-après entraîne automatiquement le versement en épargne retraite des jours cumulés au-delà des 20 premiers jours.

B- pour les agents IRCANTEC et non titulaires :

- si le nombre de jours cumulés sur le CET se situe entre 21 et 60, les jours figurant sur le CET au-delà des 20 premiers jours peuvent être au choix de l'agent au plus tard au 31 janvier de l'année suivante :

- indemnisés (idem que pour les titulaires),*
- maintenus sur le CET et pris sous la forme de congés au cours de l'année. Ce maintien étant soumis à un plafond annuel de 60 jours. Au-delà les jours qui ne sont pas utilisés sont définitivement perdus*

Le défaut d'option exercé par l'agent telles que reprises ci-après entraîne automatiquement l'indemnisation des jours cumulés au-delà des 20 premiers jours.

II- Dispositions transitoires

Pour le « stock » de jours détenu par les agents au 31 décembre 2009 et dès l'instant où nous ouvrons le dispositif le base aux deux autres modalités de compensation (indemnité ou valorisation retraite), il nous appartient de prévoir les conditions d'étalement de ce « stock » lorsque l'agent choisit l'une des deux options complémentaires.

Par la présente, nous vous proposons de fixer cet étalement à la période maximale autorisée par le décret susvisé, soit QUATRE ans. Cet étalement du « stock » se fera en quatre parts égales (25 %).

En outre, il n'est pas inutile de préciser que la motion défendue par Monsieur le Maire a prospéré positivement puisque le décret n° 2010-531 prévoit désormais (art 12) en cas de décès d'un agent en activité ayant cumulé des droits sur un CET, le reversement de ces derniers à ses ayants droit sous forme indemnitaire.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter l'ensemble des présentes dispositions relatives au CET qui mettent en œuvre de nouveaux outils de gestion de temps de travail de nos personnels ;*
- d'abroger le dispositif mis en place dans notre délibération n°28/06/2005/28 en date du 28 juin 2005*

***La commission plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 21 septembre 2010***

M. LE MAIRE –

Dans la première formule de CET, les agents ne pouvaient capitaliser que des jours de congé, à savoir du temps non travaillé.

Aujourd'hui, on ouvre largement les possibilités : repos compensateur toujours, compensation financière avec différents barèmes et possibilité de muter en droits à la retraite additionnelle.

Là encore, en termes de dépenses... parfois les avancées sociales se mesurent aussi en termes de dépense et d'effort public puisque l'on permet, désormais, de racheter en argent le temps économisé. C'est donc une possibilité supplémentaire pour nos personnels, qui a été débattue en CTP.

Y a-t-il lieu d'avoir un débat en Conseil municipal ?

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2009

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, dans sa séance en date du 30 mars dernier, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2009. Cet arrêté permet de dégager :

- **En section de fonctionnement :**
 - Un excédent de clôture de +1 159 661,12 €
- **En section d'investissement :**
 - Un solde d'exécution de -1 603 088,87 €
 - Des restes à réaliser en dépenses de 1 140 068,55 €
 - Des restes à réaliser en recettes de 2 644 885,38 €
 - Soit un besoin de financement de 98 272,04 €

*Le résultat de fonctionnement ainsi défini, doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »), soit au minimum pour **98 272,04 €**.*

En conséquence, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2009 à hauteur de 1.159.661,12 € comme suit :

<i>R.1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	819.451,12 €
<i>R.002 - Excédent de fonctionnement reporté</i>	340.210 €

Cette partition de l'affectation de résultat ordinaire 2009 est bien entendue reprise au budget supplémentaire 2010 qui vous est également présenté ce soir.

***La commission plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 21 septembre 2010***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je propose l'affectation du résultat de l'excédent de l'exercice 2009 avant de vous présenter le budget supplémentaire.

L'excédent de clôture en section de fonctionnement s'élève à 1.159.661 € qu'il vous est proposé d'affecter comme suit :

- Financement de la section d'investissement.....	819.451 €
- Financement de la section de fonctionnement.....	340.210 €

Je signale que l'opposition a demandé qu'il y ait vote séparé entre l'affectation du résultat et le budget supplémentaire.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'explication ou d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

Notre nouveau rythme budgétaire mis en œuvre à partir de ce budget 2010, portant adoption de nos décisions financières avant le 31 décembre précédant l'exercice concerné, nous amène à renouer avec un budget supplémentaire ayant traditionnellement une triple vocation :

- reprise des résultats de l'exercice précédent ;
- reprise des reports (investissement) ;
- le cas échéant, ajustements de crédits tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le Budget Supplémentaire 2010 qui vous est présenté ce soir constitue en quelque sorte la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2010 adopté lors de notre séance du 22 décembre 2009. Celui-ci s'équilibre globalement à la somme de 3 078 396,50 €, se répartissant comme suit :

<i>Section d'investissement</i>	<i>2 513 787,42 €</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>564 609,08 €</i>

Cette ventilation entre les deux sections du budget supplémentaire reprend les principaux mouvements de crédits synthétisés ci-après :

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

- RAR (restes à réaliser N-1)	+ 2.644.880 €
Dont 2.000.000 d'emprunt non mobilisé à ce jour	
421.710 € (cession immobilière VALORPARC)	
124.750 € (travaux pour compte de tiers)	
98.420 € (Subventions d'investissement)	
- chapitre 13 (subventions d'investissement reçues) report subvention FISAC)	- 31.000 €

- chapitre 16 (emprunt annulé)	- 500.000 €
- chapitre 1068 (affectation des excédents capitalisés N-1)	+ 819.450 €
- chapitre 024 (suppression des cessions inscrites au BP reportées en 2011)	- 419.550 €

TOTAL DES RECETTES	2. 513.780 €
---------------------------	---------------------

B – Dépenses

- RAR (restes à réaliser N-1)	1.140.070 €
- Résultat reporté de l'année N-1) soit un déficit de	1.603.090 €
- chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	- 17.000 €
- chapitre 21 (immobilisations corporelles)	+ 20.300 €
- chapitre 23 (immobilisations corporelles en cours)	- 62.680 €
- chapitre 16 (remboursement du capital des prêts en cours)	- 20.000 €
- chapitre 020 (dépenses imprévues)	- 150.000 €

TOTAL DES DEPENSES	2. 513.780 €
---------------------------	---------------------

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes

- chapitre 70 (produits des services : CLSH, restauration, entrées piscine...)	+ 170.000 €
- chapitre 73 (impôts et taxes)	- 62.000 €
- chapitre 74 (dotations, subventions diverses)	+ 114.900 €
- chapitre 75 (autres produits : baux)	+ 50.000 €
- chapitre 77 (dont sinistre Jaurès : remboursement par l'assurance).....	- 48.500 €

Total des recettes complémentaires	224.400 €
------------------------------------	-----------

Affectation de l'excédent de fonctionnement Année N-1 (2009)	340.210 €
--	-----------

TOTAL DES RECETTES	564.610 €
---------------------------	------------------

B – Dépenses

- chapitre 011 (charges à caractère général) (ajustement et redéploiement des crédits des différents services)	+ 188.110 €
- chapitre 012 (charges de personnel)	+ 400.000 €
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante) Ajustement des crédits affectés aux différentes associations : OMS, MA, cinéma, Forfait communal aux écoles privées, reprise des excédents de l'année N-1 du CCAS	- 77.500 €
- chapitre 66 (charges financières : intérêts de la dette)	- 15.000 €
- chapitre 67 (charges exceptionnelles : provisions, secours, bourses diverses) .	+ 69.000 €

TOTAL DES DEPENSES	564.610 €
---------------------------	------------------

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable sur le Budget Supplémentaire 2010 tel que repris dans le détail en annexe à la présente.

*La Commission plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 21 septembre 2010.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons à nouveau.

M. BOSSUT –

Cette année, notre budget supplémentaire est une nouveauté. En effet, précédemment il n'avait pas lieu d'être puisque l'excédent du résultat de l'année N-1 était automatiquement intégré au Budget primitif qui était voté au cours de l'année N et non pas N-1. Dans le cadre d'une dynamique beaucoup plus performante, il a été décidé de voter le budget en fin d'année et j'en rappelle le calendrier :

- Mi novembre, aura lieu le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2011.
- Mi décembre, nous voterons le budget primitif de l'année N+1.
- Avril/mai, nous vous présenterons le compte administratif et les résultats de l'année N-1.
- Septembre, nous affecterons les résultats et vous proposerons un budget supplémentaire.

C'est une révolution par rapport à ce qui se faisait précédemment : le budget primitif est voté avant la fin de l'année pour mise en œuvre dès le 1^{er} janvier suivant.

Concernant la répartition entre l'excédent de fonctionnement, reporté en **section d'investissement**, et le financement de la section de fonctionnement elle-même, dont l'excédent est affecté en section d'investissement, comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure et comme le faisait observer la CRC, c'est un autofinancement plus élevé, qui permet un recours limité à l'emprunt.

Pour l'année 2010, l'emprunt de 500.000 € inscrit au BP est annulé puisque nous le finançons par autofinancement.

L'écart avec les 819.451 €, globalement, ce sont des cessions immobilières qui devaient être programmées, notamment les logements des écoles, courant 2010. La réflexion demande à être prorogée pour définir les logements que nous céderons et ceux que nous conserverons éventuellement. C'est la raison pour laquelle la recette inscrite au BP est annulée et également financée par l'excédent.

Concernant l'excédent de fonctionnement reporté pour la **section de fonctionnement**, il s'agit d'un ajustement des crédits « frais de personnels ». Pourquoi ajuster au BS ?

En BP, la masse salariale inscrite a été calculée sans tenir compte d'éventuels aléas, sans tenir compte du BS. Nous aurions pu anticiper mais nous ne disposions pas de ces données à l'époque (frais relatifs à la grippe H1N1, longues maladies et pathologies lourdes que l'on retrouve cette année, remplacements de congés, emplois saisonniers...). Tous ces éléments n'étaient pas précisément chiffrés. Nous aurions pu y affecter une somme globale mais qu'aurions-nous fait au BP ?

Au lieu de prévoir un emprunt de 500.000 €, nous aurions peut-être dû le faire passer à 1 M€. Or c'était inutile parce que nous savions que l'excédent annulerait automatiquement la masse globale des emprunts sur l'année 2010. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité ajuster ce crédit et inscrire au BS plus ou moins 400.000 € en section de fonctionnement, au niveau des dépenses de frais de personnels.

Voilà, globalement et schématiquement, les deux principaux pôles de ce budget supplémentaire.

Vous trouvez ensuite quelques ajustements annexes (en plus et en moins) que je vous ai présentés la semaine dernière, notamment au niveau des frais énergétiques : l'augmentation n'est pas le fait d'une consommation plus forte mais du coût de l'énergie et nous n'en sommes pas maîtres. Par contre, nous sommes maîtres de la consommation ; les services mettent en œuvre des systèmes de prévention et de marquage justement pour rechercher où faire des économies afin de réduire la facture énergétique.

Je ne pense pas détailler à nouveau le contenu de la délibération dans la mesure où nous avons consacré un temps assez long à l'examen du rapport de la CRC et je ne voudrais pas non plus laisser l'auditoire. Bien sûr, je suis prêt à répondre à vos questions.

M. LE MAIRE –

Quand vous parlez chiffres, Monsieur ZAJDA est toute ouïe.

Le débat est ouvert.

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement quand on parle chiffres, j'ai les yeux qui brillent.

Charges de fonctionnement.

Lors de l'examen de la CRC, il a été dit que les dépenses de fonctionnement augmentaient plus vite que les recettes. Comme nous le prônons régulièrement, il faut maîtriser les frais généraux et nous remarquons toutefois qu'ils augmentent encore de 188.000 € dans leur globalité.

Charges imprévues de 150.000 €.

La provision a été retirée. On pourrait avoir un débat sur le sujet pour savoir s'il faut vraiment utiliser cette provision. Comme elle existe, je ne comprends pourquoi on l'enlève à fin septembre alors qu'elle a été inscrite pour faire face à l'imprévu qui, par définition, peut survenir jusqu'au 31 décembre.

Excédent 2009.

Nous l'avons approuvé d'autant plus qu'il annule l'emprunt de 500.000 €.

Le plan de cessions immobilières est reporté.

Peut-être est-ce grâce aux interventions de M. TELLIER au cours du dernier Conseil municipal ?

Vous m'avez coupé l'herbe sous les pieds à propos du budget énergétique mais c'est le débat habituel. Nous attendons avec impatience le rapport de consommations.

Baisse de la subvention au CCAS.

Cette subvention, qui devait servir pour la participation aux repas de cantine, baisse de 75.000 € à cause d'un excédent. Je pense que nous aurions pu l'utiliser pour de nouvelles actions en faveur des plus démunis, surtout en raison de la crise actuelle.

Enfin, en recettes, on remarque notamment 170.000 € de produits de services, principalement générés par l'augmentation tarifaire des cantines et CLSH ; c'est également le débat que nous avons eu lors de la précédente séance.

En restant sur notre optique du budget primitif, nous resterons également sur le même vote, à savoir que nous voterons contre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Concernant le CCAS, rassurez-vous, nos concitoyens seront toujours aidés ; nous nous conformons simplement aux recommandations de la CRC en la matière.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je voudrais vous emboîter le pas, Monsieur le Maire, à propos du CCAS. Il est vrai que le BP du CCAS sera utilisé pour son fonctionnement et également pour l'investissement. Le problème portait sur l'excédent constaté que la CRC nous a fortement recommandé de ne pas laisser en l'état. Qu'il s'agisse du CCAS, de la Caisse des écoles ou des bâtiments municipaux, s'il n'y a pas autofinancement, on recourt à l'emprunt. Ce qui n'est pas le but.

CCAS, Caisse des écoles, Commune, c'est le même budget hormis le fait qu'il s'agit de trois entités différentes et des élus y siègent. L'objet est donc de gérer les passerelles entre ces trois entités.

Par ailleurs, le BP 2010 du CCAS est bien en augmentation par rapport à 2009 ; par contre, on réintègre l'excédent constaté dans le budget de la Commune.

Quant aux dépenses imprévues, nous sommes fin septembre, à trois mois donc de la fin de l'année. Nous nous sommes dit que nous n'allions pas laisser ces dépenses au budget dans la mesure où on retrouvera, au niveau des crédits de fonctionnement, au cours de cette période des articles sur lesquels on pourra jouer. L'annulation de cette somme a pour objet d'augmenter l'autofinancement.

J'ai oublié de vous préciser qu'au niveau de l'emprunt, les 2 M€ inscrits au BP 2009 que l'on retrouve en report, parce que non utilisés en 2010, seront mobilisés fin 2010 par obligation comptable pour équilibrer le compte administratif. Toutefois, on appellera ces sommes au fur et à mesure des besoins ; on passera éventuellement par une ligne de trésorerie.

J'en profite pour rappeler à Monsieur PLOUVIER qu'en fonction d'un autofinancement suffisant, on évite de recourir à un emprunt. Pour rembourser un emprunt (capital et intérêts), il faut de l'autofinancement et si on n'en a pas, on ne peut rembourser la dette.

M. LE MAIRE –

Monsieur BEAUVENTRE aimerait intervenir mais, comme pour le Service des fêtes, il est Vice-Président du CCAS, je ne souhaite pas qu'il prenne la parole (c'est frustrant, je le sais) pour éviter tout problème.

Madame MARIAGE.

Mme MARIAGE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais en effet compléter les propos de M. BOSSUT quant à l'augmentation des dépenses énergétiques. D'ici la fin de l'année, nous mettrons en place des points de comptage dans tous les établissements scolaires de manière à inciter à des comportements plus vertueux et d'y faire participer les enfants.

En année 2, ce sera au tour des salles de sports pour solliciter les associations.

En année 3, tous les bâtiments publics.

Un travail est également mené sur l'éclairage public de manière à réduire les consommations. Nous allons lancer une étude ; Philippe CROPS consulte actuellement pour baisser les intensités lumineuses sur certains secteurs sans qu'il y ait dangerosité au niveau de la sécurité des automobilistes.

M. DESMET –

Ce qui demande quelques aménagements qui seront prévus dans le contrat, que nous signerons. Ceux-ci seront réalisés au fur et à mesure rue de Lille puis dans les différents quartiers ou lors de l'installation de nouvelles lampadaires dans différents lieux, comme le parking au Blanc-Four.

M. LE MAIRE –

M. BEAUVENTRE, Vice-Président du CCAS, a son porte-voix de charme, Madame SUBTS qui va parler en ses lieu et place.

Mme SUBTS –

Nous souhaitons vous rassurer ; le CCAS a bien prévu son budget ; les familles ne seront absolument pas lésées, le budget a été prévu en conséquence. Jusqu'à fin décembre, aucun souci donc.

M. LE MAIRE –

Et si tel n'était pas le cas, la Ville rallongerait sa subvention, bien évidemment.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Nous étions rassurés sur ce point ; nous savions bien que les prestations ne seraient pas réduites. Il s'agissait simplement de « profiter » de ces 75.000 € pour mettre en place des prestations supplémentaires.

Sur le plan budgétaire, je comprends tout à fait ce mouvement.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Quelques remarques sur ce budget supplémentaire, Monsieur le Maire.

Il ne serait pas logique de voter le budget supplémentaire d'un budget primitif que nous avons rejeté. Nous voterons donc contre ce BS.

En plénière j'avais demandé la signification d'un sigle qui me semblait quelque peu cabalistique : NBI. On m'a très courtoisement répondu qu'il s'agissait de la Nouvelle Bonification Indiciaire. S'il est vrai que le montant engagé n'est pas important (8.200 €) par rapport aux 15,5 M€ de nos recettes, j'avais tout innocemment demandé d'avoir la gentillesse de m'indiquer les postes auxquels cette somme était affectée. Comme je n'ai pas encore reçu l'information, je réitère ma demande. On me signale que je l'aurai prochainement, donc tout va très bien. Merci.

M. LE MAIRE –

Nous passons au vote. Qui adopte ce budget supplémentaire ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq avec vous » et « Action Ronquoise Citoyenne »

<p><i>BUDGET 2010 - Autorisation de programme - « Restructuration des écoles Brel/Picasso - Ajustemet</i></p>
--

Au cours de notre séance en date du 29 juin 2010, nous avons procédé à un premier ajustement de l'autorisation de programme (A.P n° 05-01) intéressant l'Eglise Saint Piat, en portant celle-ci de 1 500 000 € à 1 520 000 €.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à un deuxième ajustement intéressant cette fois l'autorisation de programme (AP n° 06-07) « Restructuration des Ecoles Brel/Picasso ». Il vous est proposé de porter le montant global de celle-ci de 4 500 000 € à 4 520 000 €.

Vous trouverez ci-joint en annexe, le tableau récapitulatif des différentes autorisations de programme qui sont toujours « activées » au sein de notre comptabilité budgétaire.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons à nouveau.

M. BOSSUT –

Avant de passer à l'examen des subventions complémentaires aux associations, vous avez reçu récemment une délibération complémentaire, que l'on a omis de vous communiquer, concernant les autorisations de programme, et plus précisément la restauration des écoles Brel/Picasso et l'église Saint-Piat.

Au cours de la séance du 29 juin 2010, nous avons procédé à un premier ajustement de l'AP intéressant Saint-Piat en portant celle-ci de 1,5 M€ à 1,520 M€. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à un deuxième ajustement, cette fois, pour la restauration des écoles Brel/Picasso et il vous est proposé de porter le montant global de 4,5 M€ à 4,520 M€ selon tableau joint en annexe.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec Vous »

Contre « Action Ronquoise Citoyenne »

1.06 - ASSOCIATIONS - Subventions complémentaires - Année 2010

Par décision n°30/03/2010/04 en date du 30 mars dernier, notre assemblée délibérante a procédé à une première attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2010.

Les sommes correspondantes allouées se répartissaient globalement comme suit :

- subventions de fonctionnement..... 225 449 €
- subventions exceptionnelles..... 20 750 €

Cette première attribution intégrait un premier acompte de 25 % de la subvention 2009 pour la Maison des Associations, l'Office Municipal des Sports et le Cinéma.

Outre le complément de subventionnement restant à attribuer à ces trois associations précitées, nous avons également été amenés à reconsidérer le subventionnement de l'U.S.R Cyclisme et de l'U.L.J.A.P.

Par voie de conséquence, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur les subventionnements complémentaires ci-après :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTIONS INITIALES	ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES	TOTAL
Maison des Associations	21 000 €	61 000 €*	82 000 €
Office Municipal des Sports	15 000 €	45 000 €*	60 000 €
Cinéma	12 890 €	26 110 €*	39 000 €
U.S.R Cyclisme	9 061 €	3 300 €	12 361 €
U.L.J.A.P	14 002 €	8 500 €	22 502 €

*versement conditionné à la conclusion d'une convention selon modèle joint en annexe (subventionnement supérieur à 23 000 €)

***La commission plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 21 septembre 2010***

M. BOSSUT –

Les associations, concernées par cette délibération, ont perçu un premier versement représentant 25 % de leur subvention 2009. Nous complétons donc, au BS, la subvention globale de l'année 2010.

(Lecture du tableau ci-dessus)

Concernant l'ULJAP, nous vous proposons de verser 8.500 € de subvention d'équilibre. Je vous signale que l'an prochain nous travaillerons sur le subventionnement des associations pour examiner le cadre et les objectifs que nous leur fixerons, en prenant également en compte les excédents que certaines associations ont réalisés, conformément au rapport de la CRC.

M. LE MAIRE –

Sans remarque particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.07 - ASSOCIATION « SERVICE DES FAMILLES » - Conseil d'administration - Nouvelle gouvernance - Représentation municipale - Retrait progressif

La gouvernance de l'Association « Service des Familles » ayant pour objet l'accueil de la petite enfance sur le territoire de Roncq, s'adosse sur le classique triptyque : Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau, le plus couramment mis en place dans le secteur associatif.

Dès l'instant où notre commune (avec la C.A.F Roubaix-Tourcoing) est le principal financeur de cette structure, cette dernière a prévu dans ses statuts, une forte représentation municipale au sein de son Conseil d'Administration (C.A) à raison de six membres sur les douze membres composant celui-ci.

Le Conseil d'Administration se décompose comme suit :

- 1 représentant U.D.A.F
- 5 membres désignés en Assemblée Générale
- 6 membres désignés en son sein par le Conseil Municipal :
 - Jean- Louis BEAUVENTRE
 - Geneviève LEROUGE
 - Thierry BUCQUOYE
 - Chantal NYS
 - Claudie RIUS
 - Peggy LAMBLIN

Après des analyses juridiques tant internes qu'externes relativement à cette gouvernance et au regard du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes soumis à débat ce soir, il ressort l'impérieuse nécessité de revoir nos méthodes et usages dans ce domaine de manière à éloigner tout élu municipal (Maire, Adjoint, Conseiller municipal délégué ou non) du risque de prise illégale d'intérêt et de gestion de fait.

A cet effet, nous avons entrepris une concertation avec cette association depuis plusieurs mois maintenant, pour bâtir une stratégie de retrait progressif de la représentation municipale au sein de son Conseil d'Administration. Après réflexions et concertations internes, l'association « Service des Familles » nous a proposé un schéma de réformation en deux temps, de sorte qu'elle puisse de son côté, entreprendre les modifications statutaires correspondantes (assemblée générale extraordinaire, candidatures ...).

Ce qui vous est proposé ce soir, vise à ramener dans un premier temps le nombre de représentants du Conseil Municipal de six à trois à la date du 1^{er} janvier 2011.

A la date du 1^{er} juillet 2011, il n'y aurait plus de délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cette association.

En contrepartie de ce retrait municipal, nous aurons à mettre en place une commission municipale d'évaluations des relations partenariales entre la ville et les Associations Sa composition reste à définir même si nous imaginons d'ores et déjà une ouverture de cette commission à des personnalités extérieures qualifiées.

Le mouvement de retrait qui se traduira inévitablement par une redistribution des responsabilités (présidence...) au plus tard au 1^{er} juillet prochain au sien de cette association, doit nous conduire à revisiter la gouvernance d'autres associations où subsistent des représentants du Conseil Municipal (Maison des Associations...).

Après cet exposé, il vous est proposé de procéder à la sélection des trois prochains délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Service des Familles » pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment son article L 2121-21, nous vous proposons d'entreprendre ces opérations de désignation.

Ces dernières, réalisées à main levée après accord unanime des conseillers municipaux, donnent les résultats repris ci-dessous.

<p><i>Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE Madame Chantal NYS Madame Peggy LAMBLIN</i></p>
--

*La commission plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 21 septembre 2010*

M. LE MAIRE –

Je vais une nouvelle fois couper les envies d'intervenir de notre collègue, Jean-Louis BEAUVENTRE, pour présenter cette délibération. Je pense préférable d'agir ainsi pour éviter tout problème éventuel.

Nous en avons parlé longuement lors de la présentation du rapport de la CRC. Nous vous proposons de réduire la place des élus municipaux au sein du conseil d'administration en les faisant passer de 6 à 3.

L'association est dans une démarche de refonte complète de sa culture, de ses approches, de sa gestion, de sa gouvernance ; nous aurons à mettre en place, pendant le temps transitoire puisque c'est un vote pour six mois auquel nous allons procéder, le principe d'une nouvelle gouvernance dans laquelle la place des élus se réduira à sa plus stricte expression dans des conditions encore à définir. C'est le temps que nous donnons à cette période transitoire.

J'imagine que nous sommes tous d'accord pour ne pas procéder à un vote à bulletins secrets et je vous en remercie.

Nos collègues qui y siégeaient précédemment étaient Jean-Louis BEAUVENTRE, Geneviève LEROUGE, Thierry BUCQUOIS, Chantal NYS, Claudie RIUS et Peggy LAMBLIN.

Je vous propose de désigner, pour ces six mois transitoires, Jean-Louis BEAUVENTRE, Chantal NYS et Peggy LAMBLIN.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Je suis un peu ennuyé par rapport à cette question, non pas que je ne veuille pas nommer nos trois collègues.

De prime abord, cette modification me semble aller dans le bon sens puisqu'on va couper au 1^{er} juillet 2011 le lien de subordination qui existait entre la commune et l'association en question.

Je suis ennuyé pour voter car je ne pense pas que ce soit la solution idéale pour la gestion des haltes-garderies et des crèches ; je ne sais pas si c'est le bon schéma de continuer à le faire sous forme associative de droit privé.

Dans le rapport de la CRC, j'ai vu que vous avez répondu, à propos de cette question, que vous vous conserviez (si j'ai bien lu) le système associatif.

Je vais donc voter pour que la structure puisse fonctionner mais, sur le principe, nous sommes contre pour la bonne et simple raison suivante : à la lecture du rapport de la CRC et cela pose tout le problème du statut même du Service des familles, que j'ai évoqué en réunion plénière. Le simple fait de lire sur une note de synthèse, comme je l'ai dit la semaine dernière : *le risque potentiel d'une prise illégale ou conflit d'intérêt...* il est vrai que cela peut paraître surréaliste. Il faut donc absolument écarter tout risque, on est tout à fait d'accord.

Mais je pense que ce risque est intrinsèquement lié au statut même d'une association de droit privé qui reçoit des financements publics à hauteur de 80 % (CAF + Conseil municipal).

Nous nous posons donc la question de savoir s'il faut conserver le statut et s'il ne faut pas, à terme, aller vers une municipalisation de ce service. Je ne pense pas que ce soit la bonne méthode de vouloir rester sous statut de droit privé, associatif loi 1901, à but non lucratif –on est d'accord–

Cela m'ennuie pour les personnes concernées mais je voterai contre parce que je ne veux pas que ce système perdure.

M. LE MAIRE –

On a bien compris le débat : municipalisation/association mais je crois que nous l'avons dépassé depuis quelque temps quand même.

Je vous propose de voter pour la désignation de nos trois représentants. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre « Action Roncquois Citoyenne »

Je vous dis bravo et vous félicite parce que cette mission transitoire sera très riche ; il y aura beaucoup à faire durant ces six mois. C'est une période au cours de laquelle nous aurons des échanges entre mairie et association pour mettre en place la nouvelle gouvernance associative.

Je félicite particulièrement Jean-Louis BEAUVENTRE qui, comme l'a souligné Thibault TELLIER, fait un travail remarquable depuis trois ans pour changer, culturellement, à la fois les mentalités, les structures et la forme de gouvernance.

1.08 - ACTION EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Roubaix-Tourcoing - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Période 2008/2011 - Avenant n° 1

Un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) a été conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) de Roubaix-Tourcoing pour la période 2008/2011 en relais des précédents Contrats Enfance et Contrat Temps Libre.

Le C.E.J est un contrat d'objectifs et de cofinancement ayant pour finalité de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil afin de répondre aux besoins des familles et de leurs enfants. Les principaux objectifs étaient ainsi fixés :

- *Le maintien des actions réalisées dans le cadre du contrat Enfance et du contrat Temps Libre*
- *Le développement avec :*
 - *la création d'un relais d'assistante maternelle associatif (RAM) pour 0.5 ETP,*

- l'extension de deux séjours de vacances de 14 jours pour 20 enfants de + de 6 ans,
- l'extension pour 40 places pour l'accueil de loisirs été des + de 6 ans,
- l'extension de 20 places pour l'accueil périscolaire (pause méridienne) pour les enfants de - de 6 ans,
- l'extension du poste de coordination (0.33 ETP).

De son côté, la commune s'est engagée à :

- Maintenir le niveau de prestations 2007,
- Avoir un taux d'occupation d'au moins 60 % pour les accueils des jeunes (centres de loisirs, centres de vacances,...) et 70 % pour l'accueil des jeunes enfants (structures petite enfance),
- Avoir un prix de revient identique ou proche aux plafonds de la CAF.

A mi-parcours de ce contrat, nous vous proposons de l'adapter et surtout d'en élargir le périmètre et ce après accord préalable de la CAF (et de l'association service des familles). Les adaptations proposées sont les suivantes :

=> Extension des horaires du Multi Accueil du Blanc-Four (anciennement halte-garderie)

2009/2010 = + 341 heures d'accueil

2010/2011 = +144 heures d'accueil

Application progressive au 1^{er} janvier et 1^{er} septembre 2010

=> Extension du poste R.A.M - passage du mi-temps (0,50 E.T.P) à 80 % du temps de travail

(0,80 E.T.P). Application au 1^{er} juillet 2010

=> Extension du poste de coordination enfance-jeunesse. Passage d'un 2/3 temps complet à

un temps complet. Application au 1^{er} janvier 2010

=> Création d'activités jeunesse pour les 13/17 ans (en fait 13/25 ans) à l'Espace

Jean-Albert-Bricout. Application septembre/octobre 2010

L'ensemble de ces modifications et extensions de prestations de service seront reprises dans un avenant n° 1 au C.E.J pour lequel nous vous demandons d'autoriser le Maire à intervenir à sa signature.

Conséquemment à cet avenant, nous aurons à revenir vers vous relativement à la convention d'objectifs qui nous lie avec l'Association « Service des Familles » pour la période 2009/2011. Cette convention sera elle-même avenantée dans le même sens pour ce qui entre dans son périmètre (M.A.C Blanc-Four, RAM), sans exclure une révision du volet financier. Cette question sera portée à l'ordre du jour de notre prochain Conseil Municipal du mois de Novembre.

**La commission plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 21 septembre 2010**

M. LE MAIRE –

Monsieur BEAUVENTRE, vous pouvez reprendre votre casquette.

M. BEAUVENTRE –

Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire, depuis le temps que j'attendais...

Nous avons conclu un contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2008-2011 en relais des précédents contrats Enfance et contrats Temps libre.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BEAUVENTRE.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - CONVENTION D'AMENAGEMENT PAYSAGER RD 617 - Giratoire de l'Europe jusqu'à la frontière du territoire ronquois

Le Conseil Général du Nord a approuvé en date du 17 mai 2010, l'opération LLG 506 « Aménagement de sécurité boulevard de Roncq et avenue de l'Abbé Lemire - RD 617 - sur le territoire des communes d'Halluin et Roncq » dont les travaux sont prévus en 2011.

A cet effet, le Conseil Général propose à la Ville de Roncq, représentée par son Maire, la signature d'une convention concernant les modalités d'entretien ultérieur des aménagements paysagers. Les principales caractéristiques de ce conventionnement sont reprises ci-après :

=> maîtrise d'ouvrage et financement de l'aménagement paysager : à la charge du département du Nord ;

=> aménagement : engazonnement des séparateurs entre la voirie et les couloirs dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes), soit 420 m² ;

=> entretien régulier et exploitation : à la charge de la commune de Roncq, après remise à titre gratuit consigné par procès verbal ;

=> option possible d'aménagement : un aménagement paysager réalisé et entretenu par la ville de Roncq dans le respect des normes édictées par le règlement de voirie départementale. Le plan d'aménagement devra être soumis préalablement pour avis au département du Nord avant exécution.

Il vous est donc proposé ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

***La commission plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 21 septembre 2010***

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur PETILLON pour la dernière délibération de ce Conseil.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil général envisage en 2011 de réaménager la RD 617, entre le rond-point de l'Europe, au nord de Roncq, jusqu'à la frontière belge, dénommée sur Roncq, Boulevard de Roncq et sur Halluin, Avenue de l'Abbé Lemire.

M. LE MAIRE –

Si vous permettez un aparté. Monsieur TELLIER, une appellation « Carrefour de l'Eurométropole » vous plairait-elle ?

Nous allons faire cette suggestion.

M. PETILLON –

Le Conseil général prévoit donc le réaménagement de la chaussée et des aménagements de chaque côté pour le déplacement des cyclistes et des piétons.

Entre les deux, une zone herbeuse pour laquelle est prévu un « aménagement paysager » ce qui est vite dit puisqu'il s'agit tout simplement d'y planter du gazon. Comme le Conseil général ne possède pas de tondeuse, il demande à la ville de Roncq d'en assurer l'entretien.

Sur le territoire communal, la distance est de 300 m entre le « Carrefour de l'Eurométropole » et la becque. Il nous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Je précise encore que, pour assurer les déplacements doux, près de 6 m leur sont consacrés.

M. LE MAIRE –

En fait, l'aménagement concerne plus que le giratoire... Ils ont réussi à nous avoir à l'usure mais j'aurai résisté jusqu'au bout. L'entretien retombe toujours sur les communes !

Pour la première fois, je serais contre une délibération mais je la voterai par solidarité.

M. PETILLON –

Je ne veux pas défendre le Conseil général mais je précise que, dans un premier temps, c'est un engazonnement et rien ne nous empêche, sur le territoire ronquois (je pense que nous le ferons en accord avec la ville d'Halluin) s'il devait y avoir un aménagement, d'envisager ultérieurement autre chose qu'un simple gazon.

Dans ce cas, on peut comprendre que le Conseil général n'ira pas y planter des géraniums ou tailler des arbres.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Je ferai deux remarques très brèves :

1. C'est vraiment très intéressant de siéger dans un conseil municipal parce que nous sommes, là, au cœur des problèmes.

On peut disserter très longtemps sur la territorialisation, sur la gouvernance mais, ici, nous avons les deux pieds sur terre. Il est quand même assez consternant de voir les politiques en escalier : l'Etat se désengage sur le Conseil général qui met en avant de réelles priorités et, finalement, cela arrive jusqu'au communes.

Mais, en même temps et sans refaire le débat, on voit bien que l'intercommunalité va se faire parce qu'on est, ici, sur un axe commun. On voit mal des tondeuses roncoquoises et halluinoises s'ignorer... Forcément, à un moment donné –et heureusement d'ailleurs– le raisonnable prime sur les dogmes.

2. Il faut vraiment être très vigilant sur les entrées et sorties de ville.

Je suis toujours étonné de voir comment les projets des urbanistes se saisissent des questions sur les villes et, malheureusement (cela avait été pointé par le rapport Sueur sur la ville en 98) que les entrées de ville faisaient les frais de ces projets urbains.

Dans le cas présent, il s'agit d'un projet assez raisonnable dans sa dimension. Dans un autre débat, nous aurions peut-être intérêt à nous reposer la question de nos entrées et sorties de ville, d'autant plus que nous sommes, ici, sur un axe stratégique (celui de la rue de Lille) et la frontière se trouve juste derrière. Or il est toujours amusant de voir ces cohortes de voitures le dimanche après-midi ; cela devient quasiment un phénomène national et on se demande bien où vont ces voitures.

Je pense qu'il faut vraiment que nous fassions attention, que nous soyons extrêmement vigilants. Refaire la ville, ce n'est pas uniquement la refaire sur ses pans intérieurs mais c'est aussi la refaire sur ses marges.

Et la question des marges est essentielle dans les projets urbains. Je pense que Michel PETILLON doit, lui aussi, être sensible à la question des marges.

M. LE MAIRE –

Michel PETILLON.

M. PETILLON –

Pourquoi tant de voitures ?

Les gens vont bien évidemment manger des frites et boire une bière !

Plus sérieusement, concernant les fameuses limites d'agglomération, il peut y avoir des intérêts divergents entre les urbanistes et les représentants des différentes administrations puisque les financements et prises en charge sont différents entre les entrées d'agglomération, mais également pour la limitation de la vitesse. Vous savez qu'elle est différente en agglomération ou hors agglomération. Il n'y a pas toujours concordance entre les deux.

Outre le problème de l'entretien de cette bande, on peut aborder également celui de l'éclairage public. Récemment, en venant de Tourcoing et en empruntant le Grand Boulevard jusqu'à Lille, on doit traverser 6 ou 7 communes et on trouve 6 ou 7 éclairages publics différents. On peut effectivement se poser la question.

Lorsque nous parlions tout à l'heure de la redistribution des compétences entre les communes et les EPCI, on peut se demander si, sur de tels sujets, il n'y aurait pas à faire une redistribution des cartes.

Petite observation : la ville de Bondues, par exemple, vient d'achever l'aménagement de la rue Jean-Baptiste Lebas avec le Conseil général entre la rue de la Croix Blanche et le territoire de Roncq.

Une constatation à propos des candélabres : on avait décidé, dans le cadre du Plan de déplacements urbains, d'opter pour un modèle de candélabre. Bondues vient déjà d'y déroger en choisissant un autre modèle.

Vous le savez, le Français est incorrigible et il y a encore beaucoup à faire.

M. LE MAIRE –

Pour abonder ces propos et sans y passer la soirée, je cite le cas d'une commune proche concernant l'éclairage du Grand boulevard dont l'un des côtés se trouve sur Lille et c'est cette commune qui éclaire les habitants de Lille.

Il y a donc des moments où réfléchir au niveau d'une commune n'est plus le bon échelon, c'est réfléchir intercommunal et communautaire.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Bien entendu, le niveau communautaire et nul ne conteste le facteur efficacité de la Communauté Urbaine. Mais quand on parle du Syndicat intercommunal, c'est bien pour tenir compte de la proximité immédiate.

M. LE MAIRE –

Je vous ai bien compris.

Nous passons au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Nous allons maintenant demander à notre collègue, Dany DELBECQUE, de nous faire rêver sur un sujet de choix qu'est le **Plan communal de sauvegarde** sur lequel il a bien travaillé.

M. DELBECQUE –

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, quelle est la définition d'un plan communal de sauvegarde ?

Il est élaboré à l'initiative du Maire et vise à organiser ses pouvoirs de police lorsque survient un risque majeur. Il doit permettre d'assurer l'information de la population, d'organiser si nécessaire des évacuations, de gérer l'accueil des personnes sinistrées en prévoyant, dans l'urgence et avec la plus grande précision possible, une répartition des tâches entre les différents acteurs.

La loi n° 2003.699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques, naturels et à la répartition des dommages, oblige tout maire à assurer cette mise en place.

Comment est construit le PCS (plan communal de sauvegarde).

Il y a d'abord une phase préparatoire : évaluer et identifier les risques majeurs encourus. Avec la société risques partenaire, en collaboration avec Philippe CROPS évidemment, nous avons travaillé cette phase préparatoire depuis le début de l'année et 80 % du contenu sont ainsi cernés :

- Les zones concernées identifiées sur un plan
- Des évaluations du nombre de personnes concernées
- La création d'une cellule de crise
- La mise en place d'un protocole de déclenchement du PCS

En résumé, parce que ce n'est peut-être pas le lieu, ni l'objet d'entrer dans le détail de ce processus de déclenchement : c'est le maire, ou son représentant en cas d'absence, qui est informé de la survenance d'un risque majeur par différentes instances (Préfet, pompiers, services

d'annonce d'une crue, d'une alerte météo, d'un avis de tempête et, éventuellement, d'un tremblement de terre, ce qui est plus rare chez nous).

Dès réception du message, le maire, en vertu de ses pouvoirs de police, doit réunir sa cellule de crise et déclencher l'alerte auprès de ses administrés.

Tous ces points font l'objet d'un processus avec un système de déclenchement, de fiches actions et autres.

Si vous souhaitez des précisions complémentaires, je suis à votre disposition et vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DELBECQUE.

Une information sera insérée dans le magazine de Roncq.

Pour compléter ces informations, je signale qu'un système d'astreinte municipal est en place depuis 2003, qui couvre les deux tiers du Plan communal de sauvegarde, ce qui est déjà une bonne chose.

Pour que les citoyens en soient informés, on profitera de la prochaine sortie du « Roncq magazine » pour élargir cette connaissance.

M. DELBECQUE –

Tout à fait. Il faut savoir que la ville de Roncq a un peu anticipé ce processus et des procédures sont déjà en place depuis 7 ans justement pour faire en sorte, alors que ce PCS n'était pas encore actif, qu'il y ait une surveillance permanente au niveau de la Ville à ce sujet.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie, les uns et les autres, pour avoir réussi à bien équilibrer nos débats vu la densité des questions à l'ordre du jour.

Par ailleurs, je voudrais féliciter le petit Simon RIUS, qui a 13 ans et qui est resté jusqu'au bout de cette séance. Rendez-vous compte, de 19 à 21 h 20, sans s'endormir et nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements)

Merci aux représentants de la presse.

Merci aux collaborateurs qui nous assistent.

Bonne soirée à tous.

-oOo-

(Levée de séance à 21 h 20).

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.